



IMO-OMI



UNEP-PNUE

REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY  
RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)

CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION  
D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

MEDITERRANEAN ACTION PLAN  
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE



6<sup>ème</sup> Réunion des Correspondants du  
Centre Régional Méditerranéen pour  
L'Intervention d'Urgence contre la  
Pollution Marine Accidentelle (REMPEC)

REMPEC/WG.21/12  
19 février 2003

Original: Anglais

Malte, 12 - 15 février 2003

## RAPPORT

### DE LA 6<sup>ème</sup> REUNION DES CORRESPONDANTS DU CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)

Malte, 12-15 février 2003

## **INTRODUCTION**

1. La Réunion des Correspondants du Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine accidentelle (REMPEC) s'est tenue à Malte du 12 au 15 février 2003, suivant la décision de la Douzième Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone lors de laquelle il avait été décidé d'organiser la Réunion de Correspondants du REMPEC en 2002/2003 (PNUE (DEC/MED IG.13/8, Monaco, novembre 2001).

2. Les principaux objectifs de la Réunion des Correspondants étaient les suivants:

- a) examiner la mise en oeuvre du programme d'activités du REMPEC pour la période 2000-2002;
- b) passer en revue l'état des procédures d'adoption et de ratification du Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole Prévention et Situation Critique);
- c) discuter et proposer la nouvelle stratégie pour la prévention et la lutte contre la pollution de l'environnement marin par les activités maritimes pour la période 2004-2014.
- d) discuter et proposer le Programme d'activités pour la période biennale 2004-2005.

3. Tous les Correspondants officiels du REMPEC ont été invités à la Réunion. Du fait que cette assemblée se réunissait pour la première fois suite à l'adoption du Protocole Prévention et Situation Critique, et afin de faciliter la discussion sur ces nouveaux thèmes ainsi que pour assurer la qualité des décisions prises dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires, le REMPEC a demandé que chaque délégation soit composée d'au moins deux personnes : un représentant des autorités environnementales et un représentant des autorités maritimes. Il a aussi été demandé aux Parties Contractantes d'inviter au sein de leurs délégations des représentants de leurs industries pétrolière, chimique et maritime. Les organismes des Nations Unies pertinents et d'autres organisations gouvernementales et non-gouvernementales ont également été invités. Enfin, les représentants des organisations et des associations professionnelles internationales ont été invités en qualité d'observateurs.

4. Les délégations suivantes, Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, ont participé à cette Réunion :

ALBANIE	LIBAN
ALGERIE	JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE
BOSNIE & HERZEGOVINE	MALTE
CROATIE	MONACO
CHYPRE	MAROC
EGYPTE	SLOVENIE
COMMUNAUTE EUROPEENNE	ESPAGNE
FRANCE	SYRIE
GRECE	TUNISIE
ISRAEL	TURQUIE
ITALIE	

les représentants des organisations des Nations Unies suivantes:

- ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT/UNITE DE COORDINATION POUR LE PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PNUE-PAM)

les représentants des Centres d'Activités Régionaux du PAM:

- CENTRE D'ACTIVITES REGIONAL POUR LE PLAN BLEU (CAR/PB)
- CENTRE D'ACTIVITES REGIONAL POUR LES ZONES SPECIALES PROTEGEES (CAR/SPA)
- CENTRE D'ACTIVITES REGIONAL SUR LA TELEDETECTION ENVIRONNEMENTALE (CAR/TDE)

les organisations non-gouvernementales suivantes, partenaires du PAM:

- AMIGOS DEL MEDITERRANEO
- GREENPEACE
- INTERNATIONAL PETROLEUM INDUSTRY ENVIRONMENTAL CONSERVATION ASSOCIATION (IPIECA)
- LEGAMBIENTE
- MIO-ECSDE

les représentants des autres organisations non-gouvernementales suivantes:

- INTERNATIONAL ASSOCIATION OF INDEPENDENT TANKER OWNERS (INTERTANKO)
- INTERNATIONAL TANKER OWNERS POLLUTION FEDERATION LTD. (ITOPF)
- MEDITERRANEAN OIL INDUSTRY GROUP (MOIG)

et les représentants des autres organisations suivantes:

- CENTRAL INSTITUTE FOR MARINE APPLIED RESEARCH (ICRAM)
- INSTITUT DU DROIT ECONOMIQUE DE LA MER DE MONACO (INDEMER)
- RAMOGE

5. Une liste complète des participants se trouve à l'**Annexe 1** au présent rapport.

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA REUNION**

6. Son Excellence Monsieur le Ministre Censu Galea, Ministre du Transport et des Communications de la République de Malte a souhaité la bienvenue aux délégations à la Réunion des Correspondants du REMPEC. Il a signalé que sa présence en tant que ministre responsable de la navigation à cette Réunion spéciale des Correspondants du REMPEC était important parce qu'elle montrait le nouveau rôle joué par le REMPEC dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires suite à l'adoption du nouveau Protocole Prévention et Situation Critique. Le Ministre a déclaré que l'adoption du nouveau Protocole présentait un nouveau défi non seulement pour le REMPEC mais aussi pour les Parties Contractantes, car ils ont maintenant la possibilité de travailler en coopération afin de prévenir la pollution par les navires. A cet effet, il a souligné le besoin de coopération et de coordination au niveau national entre les autorités environnementales et celles maritimes de chaque pays et il a signalé que la présence des représentants de ces deux secteurs au sein des délégations participants à la Réunion était une étape dans la bonne direction. Le Ministre a réitéré l'intérêt et le soutien de Malte pour le travail du REMPEC et il a noté que la Réunion des Correspondants se tient à une période cruciale non seulement parce qu'il s'agit de la première Réunion des Correspondants après l'adoption du Protocole mais aussi parce que cette Réunion s'est tenue après de récents accidents maritimes. Le Ministre s'est référé à l'adoption du nouveau Protocole Prévention et Situation Critique et il a signalé l'importance de sa ratification. A cet effet, il a annoncé que Malte avait très récemment ratifié le Protocole ainsi que la Convention Internationale 1990 sur la Préparation à la Lutte, la Lutte et la Coopération et son Protocole 2000 relatif à la Préparation à la Lutte, la Lutte et la Coopération en matière de pollution par des substances dangereuses et nocives. En conclusion, le Ministre a souhaité aux délégations des discussions fructueuses.

7. Le Coordonnateur du PAM a remercié les pays méditerranéens, l'UE, les représentants des ONG pour leur participation à cette Réunion. Il a exprimé sa solidarité avec l'Espagne pour les

conséquences tragiques de l'incident du Prestige. Il a décrit le nouveau contexte entourant la 6<sup>ème</sup> Réunion des correspondants du REMPEC: le contexte légal, avec les développements récents de la législation européenne, le contexte politique, compte tenu de l'opinion publique, et le contexte écologique, compte tenu des vastes conséquences de l'accident du Prestige. Il a souligné le fait que l'accident a soulevé des questions déjà évoquées par l'accident de l'Erika et a insisté sur l'importance de ces questions pour la région méditerranéenne. Il a déclaré que des initiatives doivent être prises, gardant à l'esprit le besoin d'avoir un cadre légal commun en Méditerranée, qui tient compte le cadre légal international, européen et national ainsi que le rôle de chaque Etat en tant qu'Etat de pavillon, Etat du port et Etat côtier. C'est pourquoi, la 6<sup>ème</sup> Réunion des correspondants du REMPEC doit être plus stratégique et doit convenir d'un programme de travail et d'un calendrier pour sa mise en oeuvre.

8. M. Jean-Claude Sainlos, Directeur Adjoint, Division de l'Environnement Marin, parlant au nom du Secrétaire-Général de l'Organisation Maritime Internationale (OMI), Monsieur William O'Neill s'est joint aux autres intervenants souhaitant la bienvenue aux participants. Il a insisté sur l'importance de la Réunion des Correspondants et de cette Réunion en particulier, tenue après l'adoption du nouveau Protocole Prévention et Situation Critique et suite à l'accident du 'Prestige'. A cet effet, il a déclaré que la discussion sur la future stratégie du REMPEC était très importante et il a insisté sur l'importance de l'élaboration d'une stratégie effective et pragmatique que le Centre sera en mesure de mettre en oeuvre. Il a déclaré que le grand nombre de participants à cette Réunion des Correspondants - la meilleure participation jusqu'à ce jour - témoigné de l'importance de cette Réunion particulière. Il a signalé que cette participation était également due à la participation des représentants des autorités nationales chargées des questions maritimes. Il a applaudi et encouragé cette participation.

9. Le représentant de l'OMI a également rappelé que les activités du REMPEC ont été consolidées et même élargies depuis les dernières années, surtout grâce aux projets soutenus par l'Union Européenne tels que les projets LIFE et MEDA. Au nom de l'OMI, il a remercié l'Union Européenne de son soutien. Il a souligné que l'OMI, à travers son budget pour la coopération technique, avait également fourni son soutien financier aux activités de formation du REMPEC et poursuivra cette politique à l'avenir.

10. L'OMI estime qu'il est essentiel que la réglementation concernant le transport maritime – sécurité maritime, prévention de la pollution – soient élaborées et adoptées au niveau international. La coopération régionale joue un rôle d'ordre majeur puisqu'elle aide à la mise en oeuvre des Conventions adoptées sous l'égide de l'OMI et la coopération régionale conseillée et encouragée par l'OMI. A cet égard, il a signalé que le REMPEC constitue un modèle pour les autres régions dans le monde.

## **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA REUNION**

### **2.1 Règlement intérieur**

11. Les participants ont décidé d'appliquer *mutatis mutandis*, le règlement intérieur des Réunions et Conférences des Parties Contractantes à la Convention pour la Protection de la Méditerranée contre la Pollution et ses Protocoles relatifs (PNUE/IG.43/6, Annexe XI).

### **2.2 Election du Bureau**

12. Les participants ont élu, de façon unanime, Mr. Ezio Amato (Italie) en tant que Président, Mr. Mohamed Nemouchi (Algérie) en tant que Vice-président et Mme. Heger Farza (Tunisie) en tant que Rapporteur.

### **2.3 Langues de Travail**

13. Une traduction simultanée anglais/français a été assurée pendant la Réunion. Les documents de travail étaient également disponibles dans les deux langues officielles du Centre, anglais et français.

**POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

14 La Réunion a adopté l'Ordre du Jour figurant à l'**Annexe II** du rapport. La liste des documents figure à l'**Annexe III**.

**POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTIVITES DU REMPEC (novembre 2000 – décembre 2002)**

15. La Réunion a été informée de l'état actuel de la mise en oeuvre du Protocole Situation Critique à la Convention de Barcelone et, notamment, de l'état d'avancement des activités du REMPEC pour la période novembre 2000 – décembre 2002.

16. Le Directeur du REMPEC a présenté le document REMPEC/WG.21/4 contenant une synthèse des activités menées à bien par le Centre depuis la dernière Réunion des Correspondants du REMPEC. Il a informé la Réunion des activités en cours ou achevées dans le domaine de la collecte et de la diffusion de l'information, du renforcement des capacités, y compris le développement des systèmes nationaux et sous-régionaux pour la préparation à la lutte et la lutte ainsi que la formation, l'assistance en cas de situation critique, la coopération avec d'autres organisations et la mise en oeuvre des recommandations adressées au REMPEC par la Onzième Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone.

17. Le Directeur du REMPEC a également informé la Réunion des changements des membres du personnel du Centre pendant la période en question, des développements concernant le déménagement du Centre et des thèmes relatifs à l'administration du Centre.

18. A propos des ressources humaines, le Directeur du REMPEC a souligné que la réalisation du programme d'activités proposé dans le document REMPEC/WG.21/10 dépend directement du renforcement du personnel professionnel et administratif du Centre. Il a été considéré que les exigences minimales étaient les suivantes: le reclassement du poste d'Administrateur du grade G7 au grade P1, le recrutement d'un assistant administratif (G6), et le recrutement d'une assistante bibliothécaire (G4). Deux postes existants doivent également être reclassés du grade G6 au grade G7 et du grade G3 au grade G4.

19. Enfin, le Directeur du REMPEC a présenté une analyse des différences notées depuis la dernière Réunion des Correspondants.

20. L'Officier du REMPEC responsable de la prévention a présenté un document détaillé REMPEC/WG.21/4/1 sur le projet MEDA en cours concernant les installations de réception pour la collecte des déchets générés par les navires, les eaux de cale et les déchets huileux financé par le Fonds MEDA de la CE. Il a insisté sur l'intention du REMPEC d'étendre le projet aux pays non-partenaires Euromed et il a rappelé qu'il était nécessaire d'assurer des ressources financières pour cette extension.

21. Suite à ces présentations, de nombreuses délégations ont exprimé leur satisfaction quant au travail mené par le Centre et elles ont félicité le REMPEC et son personnel des résultats obtenus. Quelques délégations ont signalé que certains 'écarts' identifiés par le Directeur, pendant la présentation du rapport du programme, ne se référaient pas aux responsabilités du Centre mais plutôt aux actions attendues de la part des Parties Contractantes elles-mêmes.

22. La délégation de la Tunisie a souligné l'intérêt pour son pays du séminaire sur la Responsabilité et l'Indemnisation organisé à Tunis en juillet 2002 avec le soutien du REMPEC.

23. La délégation de l'Algérie a remercié le REMPEC du soutien à la formation et à la préparation du système sous-régional sur la préparation à la lutte et la lutte impliquant l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Le chef de la délégation algérienne a également informé la Réunion d'une série d'accidents de la navigation qui a affecté son pays pendant la semaine qui a précédé la Réunion et des actions entreprises pour lutter contre ces accidents. La Réunion a exprimé sa sympathie et son soutien à l'Algérie suite à ces accidents. Le REMPEC et l'OMI se sont également déclarés prêts à apporter leur soutien à l'Algérie.

24. Les délégations de Chypre, de Malte, de la Syrie, de la Tunisie et de la Turquie ont souligné l'importance du projet MEDA sur les installations de réception portuaires qui est actuellement mené par le REMPEC.

25. Les délégations de la Croatie et de la Slovénie ont respectivement remercié le Centre pour son soutien dans le développement du système sous-régional de préparation à la lutte et de la lutte dans la partie nord de la mer Adriatique. Les deux délégations ont accueilli l'initiative du REMPEC d'élargir les champs d'activités relatif aux installations de réception portuaires aux Etats côtiers de la Méditerranée qui ne participent pas au programme MEDA de la CE. La délégation de la Croatie a souligné l'importance attachée par leur pays au thème des eaux de ballastage en vue de la transformation prévue d'un terminal pétrolier important dans la partie nord de la mer Adriatique en un terminal qui exporte le pétrole.

26. Les délégations de l'Albanie, de l'Algérie, de Chypre, de la Grèce, de Malte et de la Turquie ont informé la Réunion des plus récentes ratifications des Conventions internationales de la part de leurs pays respectifs.

27. Les délégations de la Syrie et de la Turquie ont remercié le Centre pour la direction et la gestion des projets LIFE Pays Tiers financés par la CE et appliqués dans leurs pays respectifs pendant la période considérée.

28. Le représentant de l'OMI a noté la qualité du rapport et du travail mené par le REMPEC pendant la période considérée et a promis le soutien de l'OMI pour les activités que le REMPEC conduira dans le futur dans le domaine de la coopération, de la préparation à de la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle ainsi que dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires. Il a souligné l'importance accordée pour les Etats côtiers de la Méditerranée de signer des Conventions internationales préparées sous l'égide de l'OMI et il a invité les Etats côtiers à ratifier ces Conventions le plus tôt possible et notamment la Convention OPRC 90 et le Protocole OPRC/SNPD.

29. Le représentant de l'ITOPF a rappelé la participation régulière de son organisation dans la formation et dans d'autres activités menées par le REMPEC. Il a également confirmé l'intention de l'ITOPF de continuer à fournir son soutien au REMPEC.

30. La délégation de Chypre a insisté sur l'importance de l'entrée en vigueur et de la mise en oeuvre dans la région de la Méditerranée de l'Annexe IV à MARPOL 73/78 tandis que le représentant d'INTERTANKO a informé la Réunion que l'information relative à l'Annexe IV se trouve sur le site web de son organisation.

31. Après avoir pris note des commentaires faits par les diverses délégations, la Réunion a approuvé le rapport d'activités présenté par le Directeur du REMPEC et a demandé au Secrétariat de prendre note de l'information supplémentaire concernant la ratification des Conventions internationales fournie lors de la discussion.

**POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE MEDITERRANEEN**

32. Le Président du GTTM, le Dr. Ezio Amato, en qualité de représentant du pays à la tête du groupe (Italie) pour la période biennale 2000/2002, a présenté le document REMPEC/WG.21/5 contenant les informations sur les activités du GTTM pendant la période en question et les résultats de ces activités.

33. Les activités figurant sur le plan de travail du GTTM établies par la Réunion des Correspondants du REMPEC tenue à Malte en octobre 2000, sont les suivantes :

- un inventaire des hydrocarbures traités dans les ports ou terminaux en Méditerranée ;
- un inventaire des produits chimiques en vrac traités dans les ports ou terminaux en Méditerranée ;

- un inventaire de la législation nationale pour la mise en oeuvre de MARPOL 73/78, notamment l'article 4 de la Convention sur les poursuites en justice en cas de violation concernant les rejets illicites.

34. Le Dr. Amato a présenté les résultats d'une recherche pilote dans le but de fournir au GTTM une expérience en cours ainsi que des outils devant l'aider à réaliser les tâches qui lui sont assignées en ce qui concerne les inventaires d'hydrocarbures et des produits chimiques en vrac traités dans les ports et terminaux en Méditerranée. Ce travail a été mené par le 'Central Institute for Applied Marine Research' (ICRAM), en Italie, pour le compte de la Division IV 'Prévention à la Lutte et la Lutte contre la Pollution marine' auprès du Ministère de l'Environnement de l'Italie.

35. Plusieurs délégations ont félicité le Président pour la qualité du rapport et elles ont souligné l'importance qu'elles attachent au partage de l'expérience par l'Italie et à la diffusion des données recueillies pendant le déroulement de ce projet.

36. Le Directeur du REMPEC a insisté sur le fait qu'en dépit des difficultés rencontrées par le GTTM au début, le résultat de son travail est de bonne qualité. Il y a néanmoins le besoin de compléter l'évaluation des SNPD traitées en Méditerranée à travers une collecte ultérieure de données des ports d'autres pays. Il a souhaité que cela puisse être suivi par une évaluation des routes et des quantités de SNPD transportées d'un endroit à un autre de la Méditerranée afin d'avoir une image complète de la région.

37. Il a également proposé que le Dr. Amato puisse continuer à présider le groupe jusqu'à la fin de cette année afin d'achever le travail en cours.

38. Les délégations ont exprimé leur accord concernant les propositions du Directeur du REMPEC et ont recommandé que tous les Etats côtiers devraient recueillir et envoyer les informations disponibles sur les SNPD traités dans leurs ports et terminaux au Président du GTTM suivant le modèle italien.

39. Les Etats côtiers participants ont également été invités à y inclure des informations sur la mise en oeuvre de l'Article 4 de MARPOL 73/78, ce qui pourra faciliter l'élaboration de formats systématiques afin d'être utilisés dans le domaine des déversements illégaux et la poursuite en justice en cas de violation.

40. Il a également été convenu que le résultat du travail du GTTM serait utilisé pendant le déroulement du Projet 'Mare Nostrum'.

41. Le Directeur du REMPEC a proposé à la Réunion le programme suivant pour la collecte et le regroupement des données en vue de le soumettre à la considération de la prochaine Réunion des Parties Contractantes :

- Fin juin 2003, soumission au Président du GTTM des données statistiques disponibles par les Etats côtiers participants ;
- Début septembre 2003, un projet de document doit être préparé par le Président du GTTM et distribué aux Etats côtiers participants pour commentaire ;
- Mi-septembre 2003, un document consolidé doit être finalisé et soumis à la considération et à l'approbation de la Réunion des Correspondants du PAM ;
- Novembre 2003, soumission du document consolidé final à la Réunion des Parties Contractantes à Catagne.

Le directeur a déclaré que si cela est nécessaire, une réunion *ad hoc* du GTTM pourrait être convenue, avant la Réunion des Points Focaux du PAM, en insistant sur le fait qu'actuellement aucun fonds n'était disponible pour cela.

42. La Réunion des Correspondants a adopté le rapport du Président du GTTM et s'est accordée sur le programme proposé. La Réunion a fait appel aux autres Correspondants du REMPEC afin qu'ils participent aux travaux du GTTM jusqu'à la fin de l'année.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR:**

**PROCESSUS D'ADOPTION ET DE RATIFICATION  
DU PROTOCOLE RELATIF A LA COOPERATION EN  
MATIERE DE PREVENTION DE LA POLLUTION ET  
EN CAS DE SITUATION CRITIQUE, DE LUTTE  
CONTRE LA POLLUTION DE LA MER  
MEDITERRANEE (PROTOCOLE PREVENTION ET  
SITUATION CRITIQUE)**

43. Le coordonnateur du PAM, M. L. Chabason, a présenté le document REMPEC/WG.21/6, rappelant brièvement les diverses étapes de la négociation, caractérisée par la participation active de tous les Etats méditerranéens, de l'OMI et de la Commission européenne qui a conduit à l'adoption du nouveau protocole Prévention et Situation Critique par la Conférence des Plénipotentiaires en janvier 2002 à Malte. Sur cette question il a été mentionné le fait que pendant le développement du nouvel instrument légal, l'accident de l'Erika, les éléments contenus dans les paquets Erika I et Erika II, ainsi que le besoin d'englober la réglementation internationale de l'OMI pertinente, ont été pris en compte.

44. Il a également informé la Réunion qu'en accord avec la Résolution I de la Conférence des Plénipotentiaires, le protocole reste ouvert à la signature à Madrid, Espagne, jusqu'au 25 janvier 2003.

45. Suite aux remarques faites en introduction par le coordonnateur du PAM, le Président de séance a invité les délégations à présenter l'état de la procédure de ratification du protocole Prévention et Situation Critique dans leurs pays respectifs.

46. Les délégations de Monaco et de Malte ont informé la Réunion de leur ratification du protocole Prévention et Situation Critique.

47. Les délégations de la Croatie, de Chypre, de la Grèce, de la Slovénie et de la Tunisie ont informé la Réunion que la procédure de ratification devrait être finalisée d'ici la fin de l'année. En particulier, la Slovénie a annoncé son accession à la convention de Barcelone révisée ainsi qu'au protocole pollution tellurique, au protocole immersion et au nouveau protocole aires protégées.

48. La délégation algérienne a informé la Réunion du travail préparatoire entrepris au niveau national en vue de la ratification du nouveau protocole, comme indiqué dans le document REMPEC/WG.21/INF.6.

49. La délégation espagnole, tout en informant la Réunion que la ratification du protocole était en cours, a invité les Parties Contractantes à accélérer le processus de ratification.

50. Le représentant d'Israël a annoncé que l'Israël avait signé le protocole le 22 janvier 2003, et que la ratification était attendue dans les mois à venir. Il a également informé la réunion, qu'en pratique, les dispositions du nouveau Protocole sont pour la plupart déjà mises en oeuvre dans son pays.

51. La France, l'Italie et la Jamahiriya arabe libyenne ont également informé la Réunion que la procédure de ratification avait été initiée et serait finalisée dès que possible.

52. La délégation de Turquie a informé la Réunion que la traduction du texte du protocole en turc et que le processus de consultation des autorités compétentes pertinentes étaient terminés et que la procédure de ratification était en cours.

53. La délégation de Monaco a souligné l'importance que le protocole soit entré en vigueur d'ici la prochaine Réunion des Parties Contractantes à Catagne.

54. La Réunion a pris note des informations fournies et a exprimé le vœux que le protocole soit entré en vigueur d'ici la fin 2003.

**POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: DEVELOPPEMENTS AU SEIN DE L'OMI RELATIFS AUX OBJECTIFS ET FONCTIONS DU REMPEC**

55. Le représentant de l'OMI, M. Jean Claude Sainlos, a fait une brève présentation orale des développements au sein de l'OMI relatifs aux objectifs et fonctions du REMPEC. Il a brièvement rappelé les instruments juridiques internationaux développés au sein de l'OMI depuis la dernière Réunion des Correspondants du REMPEC en relation avec les objectifs et fonctions du REMPEC, c'est-à-dire la Convention Internationale 2001 sur le Contrôle des Systèmes anti-salissures nuisibles sur les Navires et la Convention Internationale 2001 sur la Responsabilité Civile relative aux dommages par les hydrocarbures de soutes. M. Sainlos s'est également référé à la Résolution adoptée par l'Assemblée de l'OMI en novembre 2001 concernant les directives pour l'établissement des Zones Maritimes Particulièrement Vulnérables.

56. M. Sainlos a aussi parlé du travail actuel en cours au sein de l'OMI en ce qui concerne l'élaboration d'une convention internationale sur la gestion des eaux de ballast, l'élaboration d'un Protocole établissant un Fonds Supplémentaire d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures, l'élaboration de directives pour l'établissement de lieux de refuge, l'élaboration de directives sur le recyclage des navires et l'élaboration d'un système modèle d'audit pour la mise en oeuvre des Conventions de l'OMI.

57. Le représentant de l'OMI a aussi rappelé la décision prise lors de la dernière réunion du Comité pour la Protection de l'Environnement Marin de l'OMI (CPEM) visant à la création d'un Groupe Technique OPRC/OPRC-SNPD en tant qu'entité subsidiaire du CPEM, qui se réunira avant les réunions du CPEM. A cet effet, il a encouragé les Etats côtiers de la Méditerranée à participer de manière active au sein de ce groupe technique. M. Sainlos a communiqué à la Réunion l'approbation par l'OMI d'un plan de travail pour la mise en oeuvre du Protocole OPRC-SNPD 2000 ainsi que la version finale révisée de la Section IV de l'Edition Révisée du Manuel sur la Pollution par les Hydrocarbures. En outre, il a informé la Réunion du travail qui est actuellement en cours pour réviser et mettre à jour la Section 2 (Recherche et Récupération des colis perdus en mer) du Manuel sur la Pollution par les Produits Chimiques et le cours formation-modèle de l'OMI OPRC.

58. M. Sainlos s'est également référé à l'organisation du Troisième Forum de Recherche et Développement sur la Lutte contre les hydrocarbures à haute densité tenu à Brest en France en mars 2002 et au Forum OMI/PNUÉ sur les Accords Régionaux en matière de Coopération dans la Lutte contre la Pollution Marine tenu à l'OMI en 2002 lors duquel le REMPEC a joué un rôle important dû à son expérience très vaste dans le domaine de la coopération régionale.

59. Le représentant de l'OMI a terminé son discours en informant la Réunion des initiatives prises par l'OMI après l'accident du 'Prestige' et il a déclaré que l'OMI était prêt à considérer toute proposition présentée à la suite de cet accident malheureux. A cet égard, il a rappelé et souligné que l'OMI est l'organisation internationale compétente au sein de laquelle les règles et réglementations relatives à la navigation internationale doivent être considérées et adaptées. Dans ce contexte, il a signalé que les mesures régionales et unilatérales en matière de navigation qui ne sont pas alignées aux règles internationales porteront préjudice au transport maritime international.

60. Une brève discussion a suivi le discours du représentant de l'OMI pendant laquelle quelques délégations ont informé la Réunion des initiatives prises ou en cours relatives aux activités de l'OMI.

61. Le représentant du CAR/SPA a informé la réunion des activités de son Centre dans le domaine de la conservation de la biodiversité avec une référence spéciale aux organismes aquatiques nuisibles dans les eaux de ballast.

**POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: IMPLICATIONS DES ACCIDENTS RECENTS**

62. Le Coordonnateur du PAM a présenté le document REMPEC/WG.21/8 sur les leçons à retenir de l'accident du "Prestige" et ses implications dans la région méditerranéenne. Il a souligné le fait que le projet de Stratégie pour la mise en oeuvre du Protocole Prévention et Situation Critique doit prendre en compte l'accident du Prestige ainsi que les développements que connaît actuellement la législation européenne en matière de prévention des déversements d'hydrocarbures. Il a également indiqué combien il était important, avant de présenter la Stratégie à la prochaine Réunion des Parties Contractantes, que les pays méditerranéens discutent et arrêtent une position sur les questions soulevées par l'accident du Prestige, telles qu'elles sont présentées dans le document. Dans cette optique, le Coordonnateur a suggéré l'opportunité d'organiser une réunion d'experts désignés par les gouvernements des Parties Contractantes pour examiner, avant sa soumission pour approbation, la Stratégie pour la mise en oeuvre du Protocole Prévention et Situation Critique (désignée ci-dessous comme la Réunion des Experts). Cette réunion devrait garder à l'esprit le cadre juridique international existant ainsi que les initiatives développées au niveaux européen et national et leurs conséquences possibles dans la région méditerranéenne. De plus, il a souligné le besoin de trouver un pays pour accueillir et couvrir le coût d'une telle réunion. Toute l'attention voulue doit également être apportée quant à la nécessité d'arriver à une politique méditerranéenne commune et homogène dans les domaines pertinents de la Stratégie. Il a rappelé que le PAM était le cadre approprié pour qu'une telle politique soit définie.

63. Le Coordonnateur a recommandé que la Stratégie, une fois adoptée par la prochaine Réunion des Parties Contractantes, soit entérinée par une déclaration ministérielle, dans le but de lui donner un soutien politique fort pour sa mise en oeuvre. Il a suggéré que la réunion des experts désignée dans le paragraphe 62 pourrait également examiner et approuver un projet de déclaration ministérielle.

64. Les délégations ont approuvé la proposition du Coordonnateur du PAM concernant la tenue d'une Réunion d'Experts. Elles ont également approuvé la proposition d'une déclaration ministérielle entérinant la Stratégie adoptée. Les délégations ont également décidé de tenir la Réunion d'Experts entre le 8 et 10 septembre 2003. Ainsi qu'il a été recommandé par les représentants de l'UE, la tenue de cette réunion en septembre pourrait donner la possibilité de prendre en considération la législation européenne ainsi que les travaux en cours au sein de l'OMI sur ces questions. La délégation espagnole a souligné combien un accident tel que celui du Prestige pourrait être préjudiciable à la mer Méditerranée et a insisté sur la nécessité de renforcer les moyens dans la région méditerranéenne pour faire face à de tels accidents majeurs. La délégation algérienne a informé la Réunion des mesures récentes visant à interdire l'accès aux ports algériens des navires simple coque transportant du fuel lourd. Elle a également présenté les initiatives prises par l'Algérie en matière de prévention des accidents et de désignation de lieux de refuge pour l'accueil des pétroliers en détresse. La délégation tunisienne a insisté sur la nécessité de prendre des mesures d'urgence en attendant que la Stratégie soit adoptée. La délégation italienne a souligné l'importance de la réglementation européenne sur les sujets évoqués et a exprimé l'opinion qu'une harmonisation au niveau méditerranéen de cette réglementation était souhaitable. Le représentant de Malte a insisté sur le fait que le REMPEC devait à présent jouer un rôle plus actif et constituer le partenaire privilégié de l'OMI en Méditerranée. Il a exprimé l'opinion que le Centre devrait être impliqué de manière plus importante dans le mémorandum méditerranéen sur le contrôle des navires par l'Etat du port.

65. Enfin, le représentant de l'OMI a rappelé que l'Organisation devait être le forum au sein duquel la réglementation sur la sécurité et la protection de l'environnement devait être adoptée.

66. La Réunion a entériné le contenu des discussions y compris la référence aux accidents intervenus récemment en Algérie et a convenu qu'il devrait être pris en considération lors de l'examen du projet de Stratégie pour la mise en oeuvre du nouveau protocole Prévention et Situation Critique au point suivant de l'ordre du jour.

67. Le représentant d'"Amigos Del Mediterraneo" a présenté, au nom d'un groupe de sept organisations non-gouvernementales, le document d'information REMPEC/WG.21/INF.10 qui contient les conclusions d'une réunion organisée avant la 6<sup>ème</sup> Réunion des correspondants du REMPEC, proposant des actions qui doivent être prises à niveau régional en matière de prévention et de lutte contre la pollution marine. La Réunion a pris note du document soumis.

68. Le représentant de Monaco a présenté le document REMPEC/WG.21/INF.7/Rev.1 et a exprimé sa préoccupation devant l'absence en Méditerranée de navires récupérateurs de grande capacité. Il a souhaité que, sous l'égide du REMPEC, soit dressé un inventaire des moyens nautiques de récupération, avec leurs caractéristiques détaillées.

69. Le directeur du REMPEC a rappelé que la section 2 de la partie B du Système Régional d'Information était la section appropriée pour l'inclusion de telles informations.

**POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: PROPOSITION ET EXAMEN DE LA NOUVELLE STRATEGIE POUR LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN DUE AUX ACTIVITES MARITIMES**

70. Le Directeur du REMPEC a présenté le document REMPEC/WG.21/9 contenant en annexe le projet de Stratégie proposé pour la mise en oeuvre du nouveau protocole Prévention et Situation Critique. Il a informé la Réunion qu'une nouvelle stratégie était nécessaire pour atteindre les buts que les Parties Contractantes avaient à l'esprit lorsque la décision de réviser le protocole Situation Critique de 1976 fut prise. Il a également informé la Réunion du fait que la Stratégie avait été préparée par le consultant engagé pour réaliser l'évaluation du REMPEC, comme une partie de la même tâche, en coopération étroite avec le personnel du REMPEC.

71. Avant d'inviter le consultant à présenter le projet de Stratégie, le Directeur du REMPEC a insisté sur le fait que la mise en oeuvre de toute nouvelle stratégie dépendait avant tout de l'entrée en vigueur du protocole Prévention et Situation Critique, et a encore un fois appelé les Parties Contractantes à boucler le plus tôt possible le processus de ratification du nouveau protocole.

72. Le consultant, M. Peter Hayward, a présenté l'Annexe I du document REMPEC/WG.21/9 et ses appendices, en expliquant de façon détaillée les actions proposées dans le document et a fourni à la Réunion les raisons de la présence de chaque point particulier dans la stratégie proposée.

73. La présentation de la stratégie proposée a été suivie d'une discussion détaillée à laquelle de nombreuses délégations ont pris partie. A la suite de remarques initiales faites par les délégations de l'Algérie, de l'UE, de Malte et de la Slovénie selon lesquelles le document était trop complexe pour être examiné en détail en si peu de temps, la Réunion a convenu de faire seulement des commentaires généraux sur le projet de Stratégie et a demandé au REMPEC de le redistribuer aux correspondants avec les commentaires apportés par les délégations à la présente Réunion.

74. La Réunion a également accepté la proposition faite par le coordonnateur du PAM au point 8 de l'ordre du jour, et réitérée par le Directeur du REMPEC sous ce présent point de l'ordre du jour, de tenir une réunion d'experts au début de septembre 2003 afin de finaliser la stratégie proposée.

75. Le Directeur du REMPEC a proposé le plan et le calendrier suivant pour la préparation de la stratégie

- Immédiatement après la présente Réunion, le REMPEC redistribuera le présent document aux correspondants nationaux avec les commentaires faits par les diverses délégations.
- Les correspondants nationaux enverront leurs commentaires et amendements écrits au REMPEC d'ici fin juin 2003.
- Le REMPEC préparera un second projet et le distribuera aux correspondants d'ici la fin de juillet 2003. Si nécessaire le Centre pourrait requérir l'aide d'un petit groupe d'experts nationaux.
- Une Réunion d'experts se tiendra du 8 au 10 septembre 2003 afin de préparer le projet final de stratégie.

- Le projet final de stratégie sera soumis pour examen et pour être entériné par la Réunion des correspondants du PAM prévue pour mi-septembre 2003.
- La stratégie entérinée par les correspondants du PAM sera soumise pour approbation par la 13<sup>ème</sup> Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à la convention de Barcelone, prévue pour la fin novembre 2003.

76. La Réunion a pris note des informations fournies par le coordonnateur du PAM selon lesquelles les fonds nécessaires pour l'organisation de la Réunion d'experts proposée pour le début de septembre 2003 n'étaient pas disponibles dans le budget du REMPEC pour le biennium en cours. Le coordonnateur a invité les pays présents à prendre en considération le fait de fournir une assistance financière pour l'organisation de cette Réunion.

77. Les délégations de l'Algérie, de Chypre, de l'UE, de France, d'Israël, de Slovénie, de la Tunisie et de la Turquie, ainsi que les représentants de l'OMI et d'INTERTANKO ont commenté le travail fourni par le consultant et par le REMPEC sur la préparation du document. Ils ont indiqué que la proposition était très complète et ambitieuse. L'Algérie a souligné l'importance, dans la stratégie visant la mise en oeuvre du nouveau protocole, d'une démarche intégrée associant l'ensemble des parties. Des initiatives unilatérales prises par certaines parties ne doivent pas l'être au détriment d'autres parties.

78. Les représentants de l'UE, de l'OMI et d'INTERTANKO ont exprimé l'opinion que la stratégie proposée apparaissait trop ambitieuse et étendue, et pourrait être au delà des capacités d'une structure de la taille du REMPEC, et que les duplications d'actions déjà entamées par l'OMI ou d'autres institutions pertinentes devraient être évitées.

79. Les délégations algériennes et tunisiennes ont respectivement noté que certaines activités incluses dans la stratégie proposée étaient très coûteuses et ont exprimé leur préoccupation concernant le défaut possible de fonds pour réaliser de telles activités. A cet égard, elles ont mentionné en particulier les activités liées au remorquage d'urgence et la mise en place de systèmes de surveillance des trafics (VTS).

80. La délégation de la France a invité la réunion à adopter une approche pragmatique lors de l'examen et de la discussion de la proposition et a noté que toutes les actions de la stratégie devraient avoir une base légale. Au regard du financement des activités envisagées, la France a suggéré que le REMPEC contacte des agences donatrices en vue d'obtenir les ressources financières nécessaires pour la mise en oeuvre de la future stratégie. La délégation française a également relevé qu'en vue d'éviter de dupliquer les efforts, les informations disponibles au niveau de l'UE devraient être utilisées. Enfin, la délégation française a suggéré que les délais concernant les activités proposées devraient être fixés seulement après avoir accepté la stratégie elle-même.

81. Les délégations de Chypre et de l'UE ont été de l'opinion que les propositions dans la stratégie, qui visaient le contrôle par l'Etat du port, les standards de l'Etat du Port et de l'Etat du pavillon sur les inspections des navires et les standards et qualité des gens de mer allaient au delà des objectifs et des fonctions du REMPEC.

82. En ce qui concerne la stratégie proposée, la délégation d'Israël a informé la réunion des expériences positives qui connaissent son pays dans les domaines suivants: l'éco-tax prélevée depuis 1983 sur les importateurs de pétrole et sur les navires, le projet de surveillance par satellite SISCAL financé par la CE et la surveillance aérienne côtière. Il a également indiqué le besoin urgent de formation MARPOL 73/78 dans son pays.

83. La délégation de l'UE a fourni des informations très complètes concernant les développements en cours ou prévus dans le cadre de l'UE et a suggéré que le deuxième projet de proposition sur la stratégie prenne en compte le résultat de ces activités qui deviendront contraignantes au cours de l'année prochaine pour presque un tiers des Etats côtiers méditerranéens. Par ailleurs, le représentant de l'UE a invité les correspondants à prendre les éléments suivants en considération lorsqu'ils seront amenés à amender et finaliser la stratégie proposée:

- que la plupart des questions évoquées dans la stratégie figuraient dans le calendrier de l'OMI et que les Etats côtiers méditerranéens devraient être plus présents dans l'Organisation;
- que le REMPEC devrait être présent dans le forum Euro-Med;
- que la ratification des conventions internationales signifie également leur mise en oeuvre;
- que les formulaires d'auto-évaluation soumis à l'OMI par les Etats côtiers méditerranéens devraient être consultés lorsque seront identifiés les besoins de ces Etats;
- que les résultats des initiatives actuelles au niveau de l'OMI concernant le problème des eaux de ballastage devraient être pris en considération;
- que l'Agence européenne de sécurité maritime (AESM) a été récemment établie et que le REMPEC devrait s'efforcer de coopérer étroitement avec elle;

En ce qui concerne le calendrier, il a considéré qu'il était essentiel de commencer immédiatement les procédures pour définir les lieux de refuge.

84. Le représentant de Tunisie a déclaré que, dans la stratégie proposée, priorité devrait être donnée au domaine des installations de réception portuaires, ainsi qu'à la surveillance aérienne de la pollution marine. Il a également souligné l'importance entre le trafic de transit en mer Méditerranée et le trafic à destination de les ports méditerranéens.

85. Le représentant de Greenpeace International a déclaré que l'organisation considère les délais proposés pour la ratification des différents protocoles et des amendements à la convention de Barcelone inacceptables et que ceux-ci devraient être avancés. Il a proposé que le REMPEC concentre son attention, à titre prioritaire, sur le trafic de transit en Méditerranée et sur les points d'entrée que constituent les détroits du Bosphore et de Gibraltar et le débouché du canal de Suez. Les mesures de contrôle à ces points d'entrée permettraient d'agir efficacement sur ce trafic de transit.

86. Le représentant d'Amigos del Mediterraneo a fait référence au document REMPEC/WG.21/INF.10 présenté au point 8 de l'ordre du jour et a insisté sur le fait que les délais proposés dans le projet de stratégie étaient inacceptables et a appelé les délégations présentes à la Réunion à envisager le banissement immédiat des navires à simple coque transportant du fuel lourd et l'entrée dans la Méditerranée et dans tout port de la région des navires à simple coque de plus de 23 ans d'âge. Il a insisté en particulier sur le besoin de l'introduction d'un régime de responsabilité illimitée pour le transport maritime de substances dangereuses.

87. Le représentant d'Intertanko a invité les Etats côtiers méditerranéens à prendre en considération durant leur travail futur sur la stratégie les commentaires de l'industrie.

88. La Réunion a pris note de tous les commentaires faits par les diverses délégations nationales et par les représentants des organisations gouvernementales et non-gouvernementales présentes et par les corps professionnels.

89. La Réunion a convenu que :

- la stratégie devrait se concentrer sur les questions directement liées au nouveau protocole Prévention et Situation Critique et au nouveau mandat du REMPEC;
- la ratification et la mise en oeuvre effective des conventions internationales pertinentes est essentielle pour la protection de l'environnement marin en Méditerranée, et que
- le REMPEC devrait jouer un rôle important dans l'harmonisation des politiques des Etats côtiers méditerranéens au regard de la prévention de la pollution par les navires.

90. La Réunion a décidé de continuer le travail sur la stratégie pour la mise en oeuvre du protocole Prévention et Situation Critique en conformité avec le plan et le calendrier proposés par le REMPEC comme reproduit dans le paragraphe 75 ci-dessous.

**POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR:**                    **PROGRAMME D'ACTIVITES PROPOSE POUR LE BIENNIUM 2004/2005.**

91. Le Directeur du REMPEC a présenté le document REMPEC/WG.21/10 contenant le projet de programme préliminaire pour le biennium 2004 – 2005, soulignant qu'en vue d'assurer la mise en oeuvre effective du programme d'activités proposé, il était nécessaire d'assurer que le personnel présent du REMPEC est complété comme décrit dans les paragraphes pertinents de Rapport d'avancement du Centre présenté au point 4 de l'ordre du jour (REMPEC/WG.21/4). Le Directeur du REMPEC a expliqué que les affectations budgétaires du programme d'activité proposé ne sont pas incluses dans le document. Néanmoins, le budget du REMPEC en Euros, comme approuvé par les Parties Contractantes pour le biennium 2002 durant la 12<sup>ème</sup> Réunion Ordinaire des Parties Contractantes tenue à Monaco, du 14 au 17 novembre 2002 (UNEP (DEC)/MED IG.13/8, Annexe V, page 3) ne devrait pas changer. L'affectation budgétaire pour chaque activité proposée sera présentée à la prochaine Réunion des correspondants du PAM prévue en septembre 2003, avant leur soumission à la 13<sup>ème</sup> Réunion Ordinaire des Parties Contractantes à la convention de Barcelone prévue pour novembre 2003. Le Directeur du REMPEC a invité l'administrateur de programme principal et deux administrateurs de programme à présenter les composantes du programme préliminaire d'activités qui ressortent de leurs responsabilités respectives.

92. L'administrateur de programme (Prévention) a présenté la section relative à la prévention de la pollution par les navires du document REMPEC/WG.21/10, expliquant que cette partie du document a été divisée en deux sous-sections: orientations générales pour les activités et actions futures et activités spécifiques. Il a indiqué que toutes les activités et actions mentionnées ne figureront pas dans le prochain biennium, les activités dépendant de la disponibilité des fonds nécessaires et ressources disponibles au Centre.

93. L'administrateur de programme principal (OPRC) a présenté les composantes relatives à la préparation, à la lutte et la lutte du projet préliminaire du programme proposé d'activités, soulignant que, malgré l'adoption du nouveau protocole Prévention et Situation Critique, le REMPEC continuera de mener des activités dans le domaine de la préparation et la lutte. Il a également donné une vue d'ensemble brève des activités sur la formation dans les domaines de la prévention, préparation et lutte contre la pollution marine comme retracé dans le projet préliminaire du programme proposé d'activités.

94. L'administrateur de programme (HNS) a donné une vue générale sur les activités du Centre proposées dans le domaine de l'information contenues dans le document REMPEC/WG.21/10, soulignant les améliorations proposées du site internet du REMPEC et le besoin d'introduire des modifications complémentaires du Système Régional d'Information (SRI) comme indiqué dans l'Annexe II et appendices relatives du document.

95. Un grand nombre de délégations ont exprimé leur soutien au programme ambitieux d'activités proposé, et tout en commentant de manière constructive le programme proposé, ont souligné l'importance de se concentrer sur les activités directement reliées au mandat du Centre et sur les priorités qui ont été établies dans le passé. Plusieurs délégations ont également soutenu la proposition tendant à inclure les autorités responsables des affaires maritimes dans la liste des contacts officiels du REMPEC, en vue de faciliter la mise en oeuvre de l'élément prévention du nouveau protocole Prévention et Situation Critique.

96. Le représentant italien a informé la Réunion que l'Italie s'était engagée à couvrir, pour la période des trois prochaines années, avec une possible extension, les dépenses relatives au recrutement d'un assistant à la documentaliste et d'un autre assistant à l'administrateur du Centre. Cette contribution se montera à 45 000 USD par an.

97. En vue d'assurer une position coordonnée de la Méditerranée sur des questions spécifiques importantes relatives à la protection du milieu marin, le représentant de l'Italie a proposé à la Réunion l'organisation d'une réunion de coordination pour les Parties Contractantes durant la prochaine réunion du Comité sur la protection de l'environnement marin (CPEM) de l'OMI. Plusieurs délégations ont soutenu la proposition de l'Italie.

98. Les représentants de la France ont fait référence aux modifications proposées du SRI contenues dans l'Appendice I de l'Annexe II du document REMPEC/WG.21/10 et ont demandé que le Fascicule 10 soit retenu dans la liste modifiée du SRI (Hydrocarbures et autres substances nuisibles).

99. Le représentant du Mediterranean Oil Industry Group (MOIG) a informé la Réunion des développements relatifs à son organisation et a indiqué que le MOIG avait à présent établi son propre Secrétariat en Tunisie. Il a réitéré le désir du MOIG d'opérer une coordination et de coopérer avec le REMPEC dans toutes ces activités futures. En réponse, le directeur du REMPEC a exprimé sa satisfaction quant à l'installation du Secrétariat permanent du MOIG qui devrait contribuer à une meilleure coopération dans les domaines d'intérêt commun (formation, exercices et assistance en cas de situation critique).

100. La délégation européenne a exprimé son soutien au REMPEC et a déclaré que la Commission européenne sera à disposition pour prendre en considération les requêtes d'assistance pour la mise en oeuvre du programme d'activités du Centre non seulement d'un point de vue financier dans le cadre des initiatives spécifiques existantes de la communauté mais également en terme d'échange d'informations, notamment au regard des expériences acquises à travers les récents accidents de pollution.

101. Le représentant de CAR/TDE a exprimé le souhait que son Centre d'activité régional coopère avec le REMPEC concernant l'utilisation de la télédétection pour la surveillance de la pollution par les navires de l'environnement marin, et a demandé qu'une référence au CAR/TDE soit incluse dans le point sur l'activité relative à la surveillance et à la détection des pollutions illicites de l'environnement marin dans l'Annexe I (Projet préliminaire de Programme) au document REMPEC/WG.21/10.

102. Le représentant de l'OMI a entériné en principe le projet préliminaire de programme d'activités du REMPEC comme proposé. Il a souligné que les activités du Centre dans la région méditerranéenne devraient refléter les règles et réglementations internationales développées au niveau de l'OMI. Il a réitéré le soutien de l'OMI aux activités du Centre particulièrement à travers le Programme intégré de coopération technique (PICT).

103. Plusieurs délégations ont présenté des requêtes spécifiques pour une assistance relative aux accords nationaux ou sous-régionaux requis, qu'ils ont demandé de prendre en considération dans le programme d'activité du REMPEC pour le biennium 2004 – 2005.

104. Le Directeur du REMPEC a exprimé la gratitude du REMPEC à l'Italie pour son soutien tangible au Centre et pour sa généreuse contribution financière, qui augmentera de manière significative les ressources du REMPEC. Concernant la proposition de l'Italie d'organiser une réunion coordonnée durant la réunion du CPEM de l'OMI, le Directeur a informé la Réunion que, sur demande, le REMPEC apporterait son assistance à l'organisation de la dite réunion de coordination.

105. Concernant les requêtes spécifiques de diverses délégations pour l'assistance dans le développement de systèmes nationaux et sous-régionaux, le Directeur a déclaré que le REMPEC, comme toujours, s'efforcera de prendre en considération toutes les requêtes dans les limites de ses ressources financières et autres ressources mises à sa disposition. Il a attiré l'attention de la réunion sur le fait que tous les accords bilatéraux et sous-régionaux ont été inclus dans le projet de programme préliminaire des activités, comme indiqué en annexe IV du présent rapport. En ce qui concerne les demandes d'assistance à un niveau national, exprimées par les délégations d'Algérie, de Bosnie Herzégovine, du Liban et du Maroc, le directeur a indiqué que de telles demandes devaient être officiellement adressées au REMPEC par les autorités nationales compétentes des pays concernés. Il a souligné qu'une telle assistance serait fournie en fonction de la disponibilité financière que les Parties Contractantes attribuent au REMPEC. Il a rappelé que le budget du Centre est en

dernier ressort décidé par la Réunion des Parties Contractantes à la convention de Barcelone. Il était alors important que les requêtes d'assistance soient soutenues par les Réunions des correspondants du PAM et des Parties Contractantes respectivement en s'assurant que les fonds nécessaires sont alloués au budget du REMPEC.

106. La Réunion a approuvé le projet préliminaire de programme d'activités comme amendé, ainsi que la liste du contenu du Système Régional d'Information modifié qui apparaissent respectivement en **Annexe IV** et **Annexe V** du présent rapport.

107. La Réunion a également entériné la proposition que les autorités nationales chargées des affaires maritimes soient incluses dans la liste des contacts officiels du REMPEC.

#### **POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: QUESTIONS DIVERSES**

108. Melle Khodjet El Khil a présenté le document REMPEC/WG.21/11/Rev.1, retraçant le travail mené sur la question de la prévention de la pollution par les bateaux de plaisance en conformité avec la recommandation de la onzième Réunion des Parties Contractantes.

109. Le REMPEC a conduit une enquête sur les règles nationales applicables à la prévention de la pollution par les bateaux de plaisance en vue d'évaluer la situation existante. Sur cette base, le REMPEC a préparé un ensemble de recommandations, couvrant les domaines prioritaires en matière de prévention de la pollution et de protection de l'environnement marin en Méditerranée. Dans le même temps, l'Institut du Droit Economique de la Mer de Monaco (INDEMER) a produit un projet de convention sur la navigation de plaisance en mer Méditerranée.

110. Le gouvernement monégasque a organisé une réunion d'experts, à Monaco, en janvier 2003 afin d'examiner le projet de convention, tout en tenant compte du travail mené par le REMPEC.

111. La Réunion de Monaco a exprimé l'opinion qu'il convenait de poursuivre le travail préparatoire dans le cadre du PAM sous la coordination du REMPEC. Il a également été convenu de tenir une seconde Réunion d'experts en avril 2003 à Monaco afin de chercher à harmoniser le travail mené par le REMPEC avec celui de l'INDEMER.

112. La délégation monégasque a informé la Réunion que la réunion d'experts en avril 2003 devrait être couverte financièrement par Monaco.

113. Certaines délégations ainsi que l'OMI ont exprimé l'opinion que cette question devrait se concentrer sur la formulation de recommandations ou directives, et la majorité des délégations ont exprimé leur accord sur le fait que le REMPEC devrait continuer le travail sur cette question en vue de proposer certaines mesures régionales pour la prévention de la pollution par la navigation de plaisance.

114. Le représentant de l'IPIECA a informé la Réunion de la coopération de longue durée entre son organisation et le PNUE/WCMC quant à la mise à disposition sur internet de cartes de sensibilité environnementales interactives

115. De plus, la Réunion a pris note des présentations suivantes faites sous ce point de l'ordre du jour:

- Par le directeur du CAR/TDE sur le projet VASCO en cours financé par la CE et l'utilisation des techniques de télédétection pour la détection des déversements d'hydrocarbures et la surveillance dans lesquels le REMPEC est impliqué.
- Par le représentant du CEDRE, France concernant le prochain atelier européen sur les techniques de télédétection, financé par la Commission européenne, qui se tiendra à Toulon, France, du 2 au 4 octobre 2003. La participation du REMPEC a été fortement recommandée. En réponse à une demande de l'Algérie, le représentant du CEDRE a

indiqué que les organisateurs exploreront la possibilité d'une participation via internet des Parties et informera le REMPEC en conséquence.

- Par le représentant de l'Unione Petrolifera Italiana (UPI) sur les initiatives significatives prises par l'industrie pétrolière italienne en vue de soutenir les activités du REMPEC ainsi que la participation de l'UPI dans le Mediterranean Oil Industry Group (MOIG).

116. La Réunion a également pris note du document REMPEC/WG.21/INF.4 soumis par l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) sur le Marine Pollution Emergency Response Support System (MPERSS), et des informations fournies par M. Peter Hayward concernant l'évaluation en cours du Centre.

117. Le Secrétariat a pris note des remarques faites par diverses délégations pour organiser les réunions importantes en dehors des périodes de fêtes religieuses.

118. La Réunion a pris note des informations fournies par le Directeur du REMPEC à propos de la conférence citée dans le document REMPEC/WG.21/INF.9 dont le Centre financerait la participation d'un participant pour chaque Partie Contractante.

**POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: ADOPTION DU RAPPORT**

119. La Réunion a adopté le présent texte avec ses Annexes en tant que rapport de la Réunion le Samedi 15 février 2003.

**POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR: CLOTURE DE LA REUNION**

120. En l'absence du Président de séance, la Réunion a été clôturée par le Vice-président à 13h30 le samedi 15 février 2003.

**ANNEX(E) I**

**LIST OF PARTICIPANTS**

**LISTE DES PARTICIPANTS**

**ALBANIA / ALBANIE**

**MALOKU Arben**

Chief of Maritime Transport Department  
Ministry of Transport and Telecommunication  
SHESHI "SKENDERBEJII"  
S.S. Toptani Street Nr. 4  
Tirana

Tel: +355 (4) 22 62 28  
Fax: +355 (4) 22 28 92  
E-mail: beni2000al@yahoo.com

**HASKO Gentiana**

Director of Legislation and Foreign Relations  
Ministry of Environment of Albania  
Rruga e Durresit, No. 27  
Tirana

Tel: +355 (4) 270 622  
Fax: +355 (4) 270 627  
E-mail: ghasko@yahoo.com

**ALGERIA / ALGERIE**

**LAOUIRA Abdelhafid**

Conseiller au Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement  
Av. des Quatre Canons  
Alger

Tel: +213 (21) 432 857  
Mob: +213 (61) 501 886  
Fax: +213 (21) 432 848/ 432 857  
E-mail: alaouira@yahoo.fr

**GUELIL Djilali**

Représentant de la Marine Marchande  
Ministère des Transports  
119 Rue Didouche Mourad  
Alger

Tel: +213 (21) 74 36 89  
Fax: +213 (21) 74 76 24  
E-mail: dguellil@hotmail.com

**ALGERIA / ALGERIE (cont.)**

**HOUDEL Belaid**

Lieutenant Colonel  
Chef du Centre National des Opérations de Surveillance et de Sauvetage (CNOSS)  
Service National des Gardes Côtes  
Forces Navales Algériennes  
B.P. 81  
Amirauté  
16000 Alger

Tel: +213 (21) 71 41 08  
Fax: +213 (21) 71 41 08  
E-mail: N/A

**NEMOUCHI Mohamed**

Sous-Directeur des Ports  
119 Rue Didouche Mourad  
Alger

Tel: +213 (21) 74 75 10  
Fax: +213 (21) 74 76 24  
E-mail: mohamednemouchi@hotmail.com

**DJAOUD Malek**

Conseiller Diplomatique  
Ministère des Affaires Etrangères  
Direction Générale des Relations Multilatérales  
1 Place Mohamed Seddik Benyahia  
El-Mouradia  
Alger

Tel: +213 (21) 50 42 07  
Fax: +213 (21) 50 43 35 (21) 50 42 42  
E-mail: bichkek.rau@caramail.com

**MOUMED Hachemi**

Ingénieur HSE  
SONATRACH (National Oil and Gas Company)  
Cite FF  
38/04 Boumerdes

Tel: +213 (24) 81 63 11  
Fax: +213 (21) 67 61 53  
E-mail: hmoumeddz@yahoo.fr

**BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE ET HERZEGOVINE**

**ALIC Ramiza**

Environment Economist  
Institute of Hydro-Engineering  
1 Stjepana Tomica Street  
71000 Sarajevo

Tel: + 387 (33) 212 466 (ext. 207)  
Fax: + 387 (33) 207 949  
E-mail: ramiza.alic@heis.com.ba

## **CROATIA / CROATIE**

### **MIKULIC Nenad**

Ministry of Environmental Protection  
and Physical Planning  
Environmental Protection Division  
Ulica Republike Austrije 20  
10 000 Zagreb

Tel: +385 (1) 610 65 58  
Fax: +385 (1) 611 83 88  
E-mail: [nenad.mikulic@duzo.tel.hr](mailto:nenad.mikulic@duzo.tel.hr)

### **ANDRAKA Milivoj**

Ministry of Maritime Affairs, Transport and Telecommunications  
Harbour Master's Office  
Senjsko Pristaniste 3  
51 000 Rijeka

Tel: +385 (51) 212 474  
Fax: +385 (51) 212 696  
Mob: +385 (91) 542 52 00  
E-mail: [milivoj.andraka@pomorstvo.hr](mailto:milivoj.andraka@pomorstvo.hr)

### **STIGLIC Sonja**

JANAF – Adriatic Pipeline  
Ulica grada Vukovara 14  
10 000 Zagreb

Tel: +385 (1) 3039 409  
Fax: +385 (1) 3095 482  
E-mail: [sonja.stiglic@janaf.hr](mailto:sonja.stiglic@janaf.hr)

## **CYPRUS / CHYPRE**

### **EFSTRATIOU Ioannis**

Marine Surveyor A  
Department of Merchant Shipping  
Kylinis Street, Mesa Geitonia  
CY 4007 Lemesos  
P.O.Box 56193, CY 3305

Tel: + 357 (25) 848 100  
Fax: + 357 (25) 848 200  
E-mail: [dms@cytanet.com.cy](mailto:dms@cytanet.com.cy)

## **EGYPT / EGYPTE**

### **EI Din RUSHDY Essam**

Head of Central Administration for Marine Protection  
Ministry of Transport  
Maritime Transport Sector  
4 Ptolemy Street  
Alexandria

Tel: + 20 (3) 484 20 58  
Fax +20 (3) 484 20 96/ 484 20 41  
E-mail: [mmt@idcs.net.eg](mailto:mmt@idcs.net.eg)

**EGYPT / EGYPTE (cont.)**

**NAWAR Sameer Foud**  
General Manager of Security and Safety  
Arab Petroleum Company "SUMED"  
431 Algeish Avenue  
Alexandria

Tel: + 20 (3) 584 6050  
Fax: + 20 (3) 583 1297  
E-mail: amairakna@sumed.org

**EUROPEAN COMMUNITY / COMMUNAUTE EUROPEENNE**

**VINCENT Gilles**  
Head of Delegation  
Directorate-General Environment  
European Commission  
Rue de la Loi, 200  
1049 Brussels  
Belgium

Tel: +32 (2) 296 95 14  
Fax: +32 (2) 299 03 14  
Email: Gilles.Vincent@cec.eu.int

**DE DIEU Jacques**  
Maritime Safety Unit  
Directorate-General Energy and Transport  
European Commission  
Rue de la Loi, 200  
1049 Brussels  
Belgium

Tel: +32 (2) 295 14 43  
Fax: +32 (2) 299 03 14  
Email: Jacques.De-Dieu@cec.eu.int

**FRANCE**

**WEIZMANN Michel**  
Chargé de mission auprès du Directeur  
Direction du Transport Maritime de Ports au Littoral  
Ministère de l'Équipement des Transports du Logement et de la Mer  
22 rue Monge  
75005 Paris

Tel: + 33 (1) 40 81 71 37  
Fax: + 33 (1) 40 81 70 30  
E-mail: michel.weizmann@equipement.gouv.fr

**GUERIN Xavier**  
Chargé de mission "Conventions Internationales"  
Ministère de l'Écologie et du Développement Durable  
Direction de l'Eau  
20 Avenue de Ségur  
75007 Paris

Tel: + 33 (1) 42 19 12 66  
Fax: + 33 (1) 42 19 25 36  
E-mail: xavier.guérin@environnement.gouv.fr

**FRANCE (cont.)**

**MORNET Oliver Claude**

Chef de la Division des Affaires Internationales  
Ministère de l' Equipement  
Secrétariat d'Etat aux Transports et de la mer  
DAMGM/DAI  
3, Place de Fontenoy  
75007 Paris

Tel: +33 (1)44 49 8333  
Fax: +33 (1) 44 49 8331  
Email: olivier.mornet@equipement.gouv.fr

**ERHARDT Jean-Bernard**

Chef de la Division Action de l'Etat en Mer  
Préfecture Maritime de la Méditerranée  
BP.912  
83800 Toulon Armées

Tel: +33 (4) 94 02 10 86  
Fax: +33 (4) 94 02 13 63  
E-mail: premartoulon\_aem@hotmail.com

**CALONNE Eric**

General Manager Environment and Safety  
Trading and Shipping Division  
TOTALFINAELF  
51 Esplanade du Général de Gaulle  
La Défense 10  
92907 Paris La Défense Cedex

Tel : +33 (1) 4135 20 89  
Fax : +33 (1) 4135 64 45  
E-mail: eric.calonne@totalfinaelf.com

**PARTHIOT François**

Délégué pour la Méditerranée  
CEDRE  
c/o IFREMER  
BP 330  
83507 La Seyne sur Mer

Tel: + 33 (4) 94 30 48 78  
Fax: + 33 (4) 94 30 13 72  
E-mail: Francois.Parthiot@le-cedre.fr

**GREECE/GRECE**

**FEROUSIS Eleftherios**

Director  
Marine Environment Protection Division  
Ministry of Mercantile Marine  
109 Ipsilantou Street  
GR 18532 Piraeus

Tel: +30 (210) 419 11 32  
Fax: +30 (210) 422 04 40, (210) 422 04 41  
E-mail: dpthap@mail.yen.gr

**GREECE/GRECE (cont.)**

**LAGOUROS Alexandros**  
Marine Environment Protection Division  
Ministry of Mercantile Marine  
109 Ipsilantou Street  
18518 Piraeus

Tel: +30 (210) 419 11 32  
Fax: +30 (210) 422 04 40, (210) 422 04 41  
E-mail: dpthap@mail.yen.gr

**ISRAEL/ISRAEL**

**AMIR Ran**  
Director, Marine and Coastal Environment Division  
Ministry of Environment  
15a Pal Yam Street  
71007 Haifa

Tel: +972 (4) 863 3500  
Fax: +972 (4) 863 35 20  
E-mail: rani@sviva.gov.il  
rikis@sviva.gov.il

**ITALY / ITALIE**

**VALENTINI Francesco**  
Director  
Division for Prevention and Response to Marine Pollution  
Ministry of Environment  
Via Cristoforo Colombo, 44  
00147 Rome

Tel: + 39 (06) 57 22 34 16  
Fax: + 39 (06) 57 22 34 72  
E-mail: SDM4@minambiente.it

**ALATI Giuseppe**  
Dipartimento della Navigazione Marittima ed Aerea  
Ministero delle Infrastrutture e dei Trasporti  
Divisione Sicurezza Marittima  
4<sup>th</sup> Floor  
Viale dell' Arte, 16  
00144 Rome

Tel: + 39 (06) 59 08 48 01  
Fax: + 39 (06) 59 08 40 34  
E-mail: alati.g@trasportinavigazione.it

**GIANGRECO Roberto**  
Biologist  
Division for Prevention and Response to Marine Pollution  
Ministry of Environment  
Viale Cristoforo Colombo, 44  
00147 Rome

Tel: + 39 (06) 57 22 34 61  
Fax: + 39 (06) 57 22 34 91  
E-mail: Giangreco.Roberto@minambiente.it

**ITALY / ITALIE (cont.)**

**BELLINI Mauro**

Advisor  
Technical Secretariat for the Safety of Maritime Traffic  
Ministry of Environment  
Viale Cristoforo Colombo, 44  
00147 Rome

Tel: + 39 (347) 675 85 67  
Fax: + 39 (347) 675 85 67  
E-mail: blinus@sysnet.it

**AMATO Ezio**

Senior Scientist  
Central Institute for Applied Marine Research (ICRAM)  
Via di Casalotti, 300  
00166 Rome

Tel: + 39 (06) 615 70 455  
Fax: + 39 (06) 615 61 906  
E-mail: eziamato@tin.it

**GIORDANO Giuseppe**

ENI S.p.A.  
P.le Mattei 1  
00144 Rome

Tel: + 39 (06) 598 25 677  
Fax: + 39 (06) 598 22 141  
E-mail: giuseppe.giordano@eni.it

**DEL MANSO Franco**

Engineer  
Unione Petrolifera  
Via Giorgione 129  
00147 Rome

Tel: + 39 (06) 542 365 42  
Fax: + 39 (06) 596 029 25  
E-mail: delmanso@unionepetrolifera.it

**LEBANON / LIBAN**

**WEHBE Samih**

Expert – Petroleum Engineer PhD  
Ministry of Environment  
P.O. Box 70 -1091  
Antelias - Beirut

Tel: + 961 (4) 522 222/(3) 43 43 46  
Fax: + 961 (4) 525 080  
E-mail: s.wehbe@moe.gov.lb

**LEBANON / LIBAN (cont.)**

**AL HASHEM Michel**

Lebanese Navy Headquarters  
Lebanese Navy  
Byblos -Kartaboun  
Beirut

Tel: +961 (3) 30 38 32  
Fax: +961 (1) 897 262  
E-mail: mich.hash@hotmail.com

**GSP LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA**

**AMER M. Mohamed**

Head, Office of Planning and Emergency  
Environment General Authority (EGA)  
P.O. Box 83618  
El-Gheran, Tripoli

Tel: +218 (21) 48 400 43  
Fax: +218 (21) 483 99 91  
E-mail: ega@egalibya.org or  
dr\_amer@yahoo.com

**MALTA / MALTE**

**PISCOPO Ray**

Director  
Environment Protection Directorate  
Malta Environment and Planning Authority  
St. Francis Revelin  
Floriana CMR 01

Tel: + 356 22 90 15 84  
Fax: + 356 22 90 15 85  
E-mail: ray.piscopo@mepa.org.mt

**VASSALLO L.C.**

Executive Director - Merchant Shipping  
Malta Maritime Authority  
Maritime House  
Lascaris Wharf  
Valletta VLT 01

Tel: +356 21 250 360  
Fax: +356 21 241 460  
E-mail: lcvassallo@mma.gov.mt

**MIFSUD Mario**

Research and Development Manager  
Merchant Shipping Directorate  
Malta Maritime Authority  
Maritime House  
Lascaris Wharf  
Valletta VLT 01

Tel: +356 21 250 360  
Fax: +356 21 241 460  
E-mail: mario.mifsud@mma.gov.mt

**MALTA / MALTE (cont.)**

**COLE Joseph**

Counsellor  
Ministry of Foreign Affairs  
Palazzo Parisio  
Merchants Street  
Valletta

Tel: +356 21 242 191/221 269  
Fax: +356 21 237 020  
E-mail: joseph.cole@gov.mt

**BUTTIGIEG John**

First Secretary  
Ministry of Foreign Affairs  
Palazzo Parisio  
Merchants Street  
Valletta

Tel: +356 25 968 370  
Fax: +356 21 251 520  
E-mail: john.buttigieg@gov.mt

**MONACO**

**ANGRISANO Giuseppe**

Contre-amiral  
Délégué de Monaco pour la coopération internationale  
Direction des Affaires Maritimes  
Quai Jean Charles Rey  
BP 468  
98000 Monaco

Tel: +377 (-) 931 53 709  
Fax: +377 (-) 977 73 001  
Email: marine@gouv.mc

**BOUCHET Pierre**

Chef de Section  
Service de la Marine  
Direction des Affaires Maritime  
Quai Jean Charles Rey  
B.P. 468  
MC-98012 Monaco Cedex

Tel: + 377 (-) 93 15 86 78  
Fax: + 377 (-) 93 15 37 15  
E-mail: pbouchet@gouv.mc

**PLATINI Frédéric**

Administrator  
Co-opération internationale pour l'Environnement et le Développement  
16 Boulevard de Suisse  
58000 Monaco

Tel: +377 (-) 531 542 25  
Fax: +377 (-) 53 50 95 91  
E-mail: fplatini@gouv.mt

**MOROCCO / MAROC**

**DAHOU Mohammed**

Chef de Service des Stratégies d'Intervention  
Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Eau et de l'Environnement,  
Département de l' Environnement  
36 Avenue El Abtal  
Rabat - Agdal

Tel: + 212 (37) 68 10 02  
Fax: + 212 (37) 77 27 56/ (37) 68 10 02  
E-mail: mdahou1@caramail.com

**SLOVENIA / SLOVENIE**

**SOTLAR Zorka**

Deputy Director  
Ministry of Environment, Spatial Planning and Energy  
Environment Agency of the Republic of Slovenia  
Regional Office Koper  
Pristaniska 12  
P.P.115  
SI-6000 Koper

Tel: + 386 (5) 639 84 96  
Fax: + 386 (5) 639 84 95  
E-mail: miran.sotlar@go-kgzs.si

**BREJC Natasa**

Deputy Director  
Ministry of Transport  
The Slovenian Maritime Directorate  
Ukmarjev trg 2  
SI-6000 Koper

Tel: +386 (5) 663 2100  
Fax: +386 (5) 663 2102  
E-mail: natasa.brejc@gov.si

**SPAIN/ ESPAGNE**

**ROSELLO Jose Luis**

Head of Delegation  
Ministry of Foreign Affairs of Spain  
P.za Marques de Salamanca  
28006 Madrid

Tel: +34 (91) 379 1744  
Fax: +34 (91) 575 80 15  
E-mail: [joseluis.rosello@mae.es](mailto:joseluis.rosello@mae.es)

**ESCOBAR PAREDES Victor**

Jefe de Area de Coordinacion Institucional  
d.g. Calidad y Evaluacion Ambiental  
Ministerio de Medio Ambiente,  
Plaza de San Juan de la Cruz, s.n.  
28071 Madrid

Tel: +34 (91) 597 63 56  
Fax: +34 (91) 597 59 80  
Email: victor.escobar@sgnci.mma.es

**SPAIN/ ESPAGNE (cont.)**

**RODRIGUEZ CARBONELL Sergio**  
Head of Marine Environment Protection  
Dirección des Operaciones  
Protección del Medio Ambiente Marino  
SASEMAR (SALVAMENTO MARITIMO)  
C/ Fruela, 3  
28011 Madrid

Tel: +34 (91) 755 9100  
Mob: +34 (63) 005 9562  
+34 (67) 079 9329  
Fax: +34 (91) 755 9104  
E-mail: lcc@sasemar.es

**VECINO VARELA Adrian**  
Ministry of Environment  
Plaza de San Juan de la Cruz,s.n.  
28071 Madrid

Tel: + 34 (91) 597 6732  
Fax: +34 (91) 597 5980  
E-mail: adrian.vecino@sgcips.mma.es

**SYRIA / SYRIE**

**MORJAN Hasan**  
Director of Environment in Tartous  
Tartous

Tel: + 963 (43) 321 916  
Fax: + 963 (43) 321 917  
E-mail: N/A

**DAYOUB Ali**  
Head, Marine Anti-Pollution Department.  
General Directorate of Ports  
Ministry of Transport  
P.O. Box 505  
Al Gazair Street  
Latakia

Tel: +963 (41) 47 25 93  
Fax +963 (41) 47 58 05  
E-mail: danco@net.sy

**TUNISIA / TUNISIE**

**SMAOUI Malek**  
Sous Directeur Protection de l'Environnement  
Ministère de l'Agriculture de l'Environnement et des Ressources Hydrauliques  
Centre Urbain Nord – Bâtiment ICF  
2080 Tunis – Ariana

Tel: +216 (71) 950 173  
Fax: +216 (71) 950 291  
Email: malek.smaoui@voila.fr

**TUNISIA / TUNISIE (cont.)**

**FARZA Heger**

Directeur Central de la Marine Marchande  
Office de la Marine Marchande et des Ports (OMMP)  
Bâtiment Administratif  
Tunis

Tel: +216 (71) 737 675  
Fax: +216 (71) 735 812  
E-mail : n/a

**TURKEY / TURQUIE**

**KUÇUKAY Ufuk**

Division Head  
Ministry of Environment  
Department of Foreign Relations  
Eskisehir Yolu, 8.km  
06100 Ankara

Tel: +90 312 285 3197  
Fax: +90 312 285 3739  
Email: ukucukay@hotmail.com

**KIRAÇ Çem Orkun**

Engineer in Marine Environment Protection Division  
Undersecretariat for Maritime Affairs  
Gazi Mustafa Kemal Bulvarı, 128  
Maltepe  
Ankara

Tel: +90 312 232 3850 / 2244  
Fax: +90 312 231 3306  
Email: cemorkunkirac@denizcilik.gov.tr

**UNITED NATIONS ORGANIZATIONS**  
**ORGANISATIONS DES NATIONS-UNIES**

**UNEP / CO-ORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)**  
**PNUE / UNITE DE COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE (PAM)**

**CHABASON Lucien**

Co-ordinator  
Co-ordinating Unit for the MAP (MEDU)  
P.O. Box 18019  
Vas. Konstantinou 48  
GR 11610 Athens  
GREECE

Tel: + 30 (210) 727 3101  
Fax: + 30 (210) 725 3196-7  
E-mail: [chabason@unepmap.gr](mailto:chabason@unepmap.gr)

**INTERNATIONAL MARITIME ORGANIZATION (IMO)**  
**ORGANISATION MARITIME INTERNATIONALE (OMI)**

**SAINLOS Jean-Claude**

Senior Deputy Director  
Sub-Division for Pollution Response and T.C. Co-ordination  
Marine Environment Division  
International Maritime Organization  
4 Albert Embankment  
London SE1 7SR  
U.K.

Tel: + 44 (207) 587 3142  
Fax: + 44 (207) 587 3210  
E-mail: [JCSAINLOS@imo.org](mailto:JCSAINLOS@imo.org)

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF MAP**  
**CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PAM**

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (RAC/SPA) /**  
**CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES**  
**(CAR/SPA)**

**CEBRIAN MENCHERO Daniel**

Biologie Marine  
Centre d'Activités pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC)  
Boulevard de l'Environnement  
PB 337 CEDEX  
1080 Tunis  
TUNISIA

Tel : +216 (71) 797 349  
Fax : +216 (71) 795 760  
E-mail : car.spa@rac.spa.org.tn

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR ENVIRONMENT REMOTE SENSING (RAC/ERS)**

**CANNIZZARO Giovanni**

Director  
RAC/ERS  
Via G. Giusti, 2  
90144 Palermo  
ITALY

Tel: +39 (91) 34 23 68  
Fax: +39 (91) 30 85 12  
E-mail : ctmrac@tin.it

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE BLUE PLAN**  
**CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN BLEU**

**MIRAN Patrice**

Chargé du Sector "Transports"  
Centre d'Activités Régionales du Plan Bleu pour la Méditerranée (BP/RAC)  
15, rue Ludwig van Beethoven  
Sophia Antipolis  
06560 Valbonne  
FRANCE

Tel: +33 (4) 92 38 71 30  
Fax: +33 (4) 92 38 71 31  
E-mail: miran@planbleu.org

**MEDITERRANEAN ACTION PLAN PARTNERS**  
**PARTENAIRES DU PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERANEE**

**AMIGOS DEL MEDITERRANEO**

**DA CRUZ Humberto**

Advisor  
Amigos del Mediterraneo  
Complutense University Of Madrid  
C/Bibadavia, 12  
28029 Madrid  
SPAIN

Tel : +34 (91) 32 22 440  
Fax : +34 (91) 323 89 55  
E-mail : hdacruz@arkano.com

**ROMERO OLID Maria Jesus**

Environment Legal Consultant  
Amigos del Mediterraneo  
C/Sierra Bermeja, 40 8° D  
28018 Madrid  
SPAIN

Tel : +34 627 588 625  
Fax : +34 (91) 323 89 55  
E-mail : mediterraneo@ecodesarrollo.org

**GREENPEACE INTERNATIONAL**

**REBELLE Bruno**

Executive Director  
Greenpeace France  
22, rue des Rasselins  
75020 Paris  
FRANCE

Tel: +33 (1) 44 64 02 02  
Fax: +33 (1) 44 64 02 00  
E-mail: bruno.rebelle@diala.greenpeace.org

**LEGAMBIENTE**

**MASONE Ilaria**

LEGAMBIENTE  
Via Salaria 403  
00199 Rome  
ITALY

Tel: +39 (06) 862 681  
Mob: +39 (338) 675 4723  
Fax: +39 (06) 86 21 84 74  
E-mail: ilaria.mansone@ticali.it

**MEDITERRANEAN INFORMATION OFFICE FOR ENVIRONMENT, CULTURE AND SUSTAINABLE DEVELOPMENT (MIO-ECSDE)**

**RIGA Aphrodite**  
MIO-ESCDE  
28 Tripodon Street  
10558 Plaka  
Athens  
GREECE

Tel: +30 (210) 3247 490/3247 267  
Fax: +30 (210) 331 7127  
E-mail: mio-ee-env@ath.forthnet.gr

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS  
ORGANISATIONS NON-GOUVERNMENTALES**

**INTERNATIONAL TANKER OWNERS POLLUTION FEDERATION (ITOPF)**

**NICOLAU Alexander**  
Technical Advisor  
ITOPF  
Staple Hall, Stonehouse Court  
87-90 Houndsditch  
London EC3A 7AX  
U.K.

Tel: + 44 (207) 621 1255  
Fax: + 44 (207) 621 1783  
E-mail: info@itopf.com

**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF INDEPENDENT TANKER OWNERS (INTERTANKO)**

**WILKINS Tim**  
Environment Manager  
INTERTANKO  
The Baltic Exchange  
38 St Mary Axe  
London EC3A 8BH  
U.K.

Tel: + 44 (207) 623 43 11  
Fax: + 44 (207) 626 70 78  
E-mail: tim.wilkins@intertanko.com

**MEDITERRANEAN OIL INDUSTRY GROUP (MOIG)**  
**THE INTERNATIONAL PETROLEUM INDUSTRY ENVIRONMENTAL CONSERVATION**  
**ASSOCIATION (IPIECA)**

**DHAOUI Ridha**  
Chef du Dept. Sec. Env/ETAP  
Représentant MOIG/IPIECA  
27 bis avenue Kheireddine Pacha  
1002 Belvédère  
Tunis  
TUNISIE

Tel : +216 (71) 782 288 p.t.e. 1610  
Fax : +216 (71) 717 822 88  
E-mail : dhaoui@etap.com.tn

**OTHER ORGANIZATIONS/ AUTRES ORGANISATIONS**

**CENTRAL INSTITUTE FOR MARINE APPLIED RESEARCH (ICRAM)**

**CHIERUZZI Tiziana**  
Technical Expert  
ICRAM  
Via di Casalotti, 300  
00166 Rome  
ITALY

Tel: + 39 (06) 615 70 428  
Fax: + 39 (06) 615 61 906  
E-mail: martinift@interfree.it

**INSTITUT DROIT ECONOMIQUE DE LA MER (INDEMER)**

**VAN DER MENSBRUGGE Yves**  
Prof. Extraord Emer de la Katholieke Universiteit Leuven  
Av. Des Commorans 10  
1150 Bruxelles  
BELGIUM

Tel: + 32 (2) 771 87 80  
Fax: + 32 (2) 762 0866  
E-mail: N/A

**RAMOGE**

**PLATINI Frédéric**  
Administrator  
Co-opération internationale pour l'Environnement et le Développement  
16 Boulevard de Suiss  
58000 Monaco  
MONACO

Tel: +377 (-) 531 542 25  
Fax: +377 (-) 53 50 95 91  
E-mail: fplatini@gouv.mt

**CONSULTANTS TO REMPEC/ CONSULTANTS AUPRES DU REMPEC**

**HAYWARD Peter**  
Peter Hayward Associates  
10 Court Lane Gardens  
Dulwich  
London SE21 7DZ  
U.K.

Tel: +44 (208) 693 6282  
Fax: +44 (208) 693 2005  
E-mail: hayward.assocs@btinternet.com

**CONFERENCE INTERPRETERS/INTERPRETES DE LA CONFERENCE**

**MALLIA Helena**  
Interpreter

**SCERRI Annette**  
Interpreter

**SECRETARIAT / SECRETARIAT**

**REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE  
MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)  
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA  
POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)**

**PATRUNO Roberto**

Director

**DOMOVIC Darko**

Senior Programme Officer (OPRC)

**SAMPATAKAKIS Elias**

Programme Officer (HNS)

**PACE Jonathan**

Programme Officer (Prevention)

**KHODJET EL KHIL Lilia**

Technical Officer

**STRANGIS Francesco**

Junior Programme Officer

**DORGEVILLE Emilie**

Junior Programme Officer

**FARCHI Christina**

Junior Programme Officer

**STELLINI Doreen**

Documentalist

**SACCO Christopher**

Administrator

**TABONE Michaela**

Assistant to the Director

**BONAVIA Amanda**

Secretary

**BORG Francesca**

Secretary

**ZERFA Anthony**

Document Reproducer

REMPEC  
Manoel Island  
Gzira GZR 03  
MALTA

Tel: +356 21 33 72 96/7/8

Fax: +356 21 33 99 51

E-mail: [rempec@rempec.org](mailto:rempec@rempec.org)

## **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la Réunion.
2. Organisation de la Réunion.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport d'avancement du Programme d'Activités du REMPEC (2000 - 2002).
5. Groupe de travail technique méditerranéen.
6. Etat des procédures d'adoption et de ratification du Protocole à la convention de Barcelone relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole Prévention et Situation Critique).
7. Développements au sein de l'OMI relatifs aux objectifs et fonctions du REMPEC.
8. Implications des accidents récents.
9. Discussion et propositions quant à la nouvelle stratégie pour la prévention et la lutte contre la pollution de l'environnement marin par les activités maritimes.
10. Programme d'activités proposé pour la période biennale 2004-2005.
11. Questions diverses.
12. Adoption du Rapport.
13. Clôture de la Réunion.

## LISTE DES DOCUMENTS

### DOCUMENTS DE TRAVAIL

REMPEC/WG.21/3/1	Ordre du jour provisoire.
REMPEC/WG.21/3/1/Corr.1	Rectificatif.
REMPEC/WG.21/3/2	Ordre du jour provisoire annoté.
REMPEC/WG.21/3/2/Corr.1	Rectificatif.
REMPEC/WG.21/3/3	Emploi du temps provisoire.
REMPEC/WG.21/4	Rapport d'activités (novembre 2000 - décembre 2002) Mise en œuvre du Protocole à la Convention de Barcelone en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique. (Note du REMPEC)
REMPEC/WG.21/4/1	Projet MEDA sur les "Installations de réception portuaires pour la collecte des ordures de navires, des eaux de cale et des résidus d'hydrocarbures". (Note du REMPEC)
REMPEC/WG.21/5	Groupe de Travail Technique Méditerranéen. (Soumis par le GTTM)
REMPEC/WG.21/6	Processus de révision du Protocole "Situation Critique" de 1976 et adoption du nouveau Protocole prévention et situations critique (Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée). (Note du REMPEC)
REMPEC/WG.21/7	Aucun document produit sous ce point de l'ordre du jour.
REMPEC/WG.21/8	Enseignements à tirer de l'accident du "Prestige" pour la Méditerranée et initiatives à prendre en vue de la 13 <sup>ème</sup> Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone: Proposition d'une Réunion d'Experts Nationaux. (Soumis par le PNUE-PAM)
REMPEC/WG.21/9	La nouvelle stratégie pour la prévention et la lutte contre la pollution de l'environnement marin générée par les activités maritimes. (Note du REMPEC)
REMPEC/WG.21/10	Proposition de programme d'activités pour la période biennale 2004-2005. (Note du REMPEC)
REMPEC/WG.21/11	Prévention de la pollution par les bateaux de plaisance. (Note du REMPEC)
REMPEC/WG.21/11/Rév.1	Prévention de la Pollution par les Bateaux de Plaisance. (Note du REMPEC)
REMPEC/WG.21/12	Rapport Final de la Réunion.

**DOCUMENTS D'INFORMATION**

REMPEC/WG.21/INF.1	Liste des participants.
REMPEC/WG.21/INF.2	Liste des documents.
REMPEC/WG.21/INF.3	RIS/D/9: Equipements de protection personnelle et appareils de contrôle en cas d'accident chimique maritime, octobre 2002. (Soumis par le REMPEC). (Seulement français)
REMPEC/WG.21/INF.4	Report on the Marine Pollution Emergency Response Support System (MPERSS). Soumis par l'OMM. (Seulement anglais)
REMPEC/WG.21/INF.5	Atelier européen "Imagerie satellitale et déversements illicites d'hydrocarbures - en Europe et en Méditerranée", Toulon, France, 26-28 juin 2003. Soumis par le CEDRE.
REMPEC/WG.21/INF.5/Corr.1	Atelier européen "Imagerie satellitale et déversements illicites d'hydrocarbures - en Europe et en Méditerranée", Toulon, France, 2-4 octobre 2003. Soumis par le CEDRE.
REMPEC/WG.21/INF.6	Etat de procédure de ratification par la Partie algérienne du "Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée ". Soumis par l'Algérie. (Seulement français)
REMPEC/WG.21/INF.7	"Lutte contre la Pollution". Soumis par Monaco. (Seulement français)
REMPEC/WG.21/INF.7/Rév.1	"Lutte contre la Pollution". Soumis par Monaco. (Seulement français)
REMPEC/WG.21/INF.8	Extracts from the Report of the IMO Marine Safety Committee on its Seventy-Sixth Session (MSC 76/23) referring to the "Prestige" incident. (Seulement anglais)
REMPEC/WG.21/INF.9	Regional Conference on the Implementation of MARPOL 73/78 and the Protocol Concerning Cooperation in Preventing Pollution from Ships and, in Cases of Emergency, Combating Pollution of the Mediterranean Sea" in 2003. Soumis par la Grèce. (Seulement anglais)
REMPEC/WG.21/INF.10	The Outcome of the Meeting of a Group of Non-Governmental Organizations, organized on 11 February 2003, prior to the 6 <sup>th</sup> Meeting of REMPEC Focal Points. Soumis par: Amigos del Mediterraneo; Legambiente; Greenpeace; Mediterranean-Sos Network; MareNet; Mio-Ecsde; Nature Trust. (Seulement anglais).
REMPEC/WG.21/INF.11	Information Note on the Meeting Held Within the International Oil Pollution Compensation Funds (IOPC Funds) during the Week 3-7 February 2003. Soumis par IOPC Funds. (Seulement anglais)
REMPEC/WG.21/INF.12	Recommandations pour la prévention de la pollution et des conséquences environnementales néfastes liées aux navires de plaisance en Méditerranée, Malte 2000-2001. Soumis par le REMPEC.
REMPEC/WG.21/INF.13	Support to Prevention: Remote Sensing to Support Oil Spill Detection and Monitoring. Soumis par ERS/RAC. (Seulement anglais)

REMPEC/WG.21/INF.14 Action of the Italian Oil Industry for REMPEC and the Mediterranean Sea. Soumis par Italian Oil Industry Association. (Seulement anglais)

### **DOCUMENTS DE REFERENCE**

PNUE	Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et protocoles y relatifs, 1976.
PNUE	Plan d'action pour la Méditerranée et Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles, 1997.
UNEP(OCA)/MED IG.11/10	Rapport de la dixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles, Tunis, Tunisie, 18-21 novembre 1997.
UNEP(OCA)/MED IG.12/9	Rapport de la onzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles, Malte, 27-30 octobre 1999.
UNEP(DEC)/MED IG.13/8	Rapport de la douzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, Monaco, 14-17 novembre 2001.
REMPEC	SRI/A: Textes de base, recommandations, principes et lignes directrices concernant la préparation, la lutte et l'assistance mutuelle en matière de pollution marine accidentelle ainsi que la prévention de la pollution par les navires.
REMPEC/WG.16/14	Rapport de la réunion des Correspondants du Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC), Malte, 25-28 novembre 1998.
REMPEC/WG.18/14	Rapport de la réunion des Correspondants du Centre Régional Méditerranéen pour l'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC), Malte, 25-28 octobre 2000.
OMI	Convention internationale de 1990 sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures. (Convention OPRC)
OMI	Protocol on Preparedness, Response and Co-operation to Pollution Incidents by Hazardous and Noxious Substances 2000. (OPRC-HNS Protocol)
OMI	Convention internationale de 1973 pour la prévention de la pollution par les navires, telle que modifiée par le Protocole de 1978 y relatif (MARPOL 73/78)
OMI	Convention internationale de 1974 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et du Protocole de 1988. (Convention SOLAS)
OMI	Rapport au Comité de la Sécurité Maritime, Annexe 12: Projet de Résolution de l'Assemblée. Directives sur les lieux de refuge pour les navires ayant besoin d'assistance (NAV 48/19, Annexe 12), OMI, Londres, 8-12 juillet 2002.

OMI	Rapport au Comité de la Sécurité Maritime, Annexe 13: Projet de Résolution de l'Assemblée. Service d'Assistance Maritime (MAS) (NAV 48/19, Annexe 13), OMI, Londres, 8-12 juillet 2002.
OMI	International Conference on Liability and Compensation for Bunker Oil Pollution Damage, 2001. Adoption of the Final Act and Any Instruments, Recommendations and Resolutions Resulting from the Work of the Conference (LEG/CONF.12/19).
UE-CE	Directive 2000/59/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2000 sur les installations de réception portuaires pour les déchets d'exploitation des navires et les résidus de cargaison.
UE-CE	Directive 2002/59/CE du Parlement Européen et du Conseil du 27 juin 2002 relative à la mise en place d'un système communautaire de suivi du trafic des navires et d'information, et abrogeant la directive 93/75/CEE du Conseil.
France	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Communiqué de Presse. La création d'une Zone de Protection Ecologique en Méditerranée, 27 février 2002.
ONU	United Nations Convention for the Law of the Sea.
REMPEC/WG.15/6	Rapport des Experts Nationaux, Juridiques et Techniques Portant sur l'Amendement du Protocole d'Urgence, Malte, 23-24 novembre 1998.
UNEP(DEC)/MED WG.189/1	Rapport de la deuxième réunion des experts juridiques et techniques nationaux sur les amendements du Protocole "Situations Critiques" de la Convention de Barcelone, Monaco, 2-6 avril 2001.
REMPEC	Report of the Open-ended <i>ad hoc</i> Meeting of the Working Group on the Amendments to the Emergency Protocol to the Barcelona Convention, Malta, 29-30 October 2001.
UNEP(DEC)/MED WG.197/2	Rapport de la troisième réunion des experts juridiques et techniques nationaux sur les amendements au Protocole "Situations Critiques" de la Convention de Barcelone, Malte, 20-22 janvier 2002.
REMPEC	Rapport du Stage de formation national du personnel d'encadrement et des commandants sur zone: déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques en mer, Casablanca, Maroc, 7-10 janvier 2001.
REMPEC	Report of the National Training Course on Accidental Marine Pollution Preparedness and Response for On-Scene Commanders and Supervisors, Tartous, Syria, 7-10 July 2001.
REMPEC	Rapport du Séminaire national sur le système national de préparation à la lutte et de lutte contre les pollutions marines accidentelles, Algiers, Algérie, 2-3 octobre 2001.
REMPEC	Report of the National Training Course on Accidental Marine Pollution Preparedness and Response for Decision-Makers, Beirut, Lebanon, 3-5 December 2001.

- REMPEC Report of the Regional Training Course on Prevention, Preparedness and Response to Accidents Involving Hazardous Substances at the Ship-shore Interface (MEDEXPOL 2001), Genoa, Italy, 10-14 December 2001.
- REMPEC Report of the National Training Course on Strategies for Effective Marine Chemical Spill Response in Port Areas and Their Approaches, Ta' Kandja, Malta, 7-9 January 2002.
- REMPEC Report of the National Training Course on Strategies for Effective Marine Chemical Spill Response in Port Areas and Their Approaches, Tripoli, GSP Libyan Arab Jamahiriya, 12-14 January 2002.
- REMPEC Report of the Subregional Training Course on Preparedness for and Response to Accidental Marine Pollution for Supervisors and On-scene Commanders from the Mediterranean Arab Countries, Alexandria, Egypt, 11-15 May 2002.
- REMPEC Report of the National Seminar on Liability and Compensation for Oil Pollution Damage, Tunis, Tunisia, 9-10 July 2002.
- REMPEC Rapport du Séminaire régional sur la lutte contre les déversements d'hydrocarbures et de produits chimiques pour les administrateurs gouvernementaux et les cadres supérieurs. (MEDIPOL 2002), Malte, 29 octobre - 2 novembre 2002.

**ANNEXE IV**

**PROJET DE PROGRAMME PRELIMINAIRE**

ACTIVITE	OBJECTIFS	SOURCE BUDGETAIRE
<b>Prévention de la pollution par les navires</b>		
<u>Analyse de la situation actuelle</u>  Proposition de projet " <i>Mare Nostrum</i> " sur le transport maritime en Méditerranée	Évaluer les risques de pollution du milieu marin en Méditerranée liés au trafic maritime.	Sources externes
<u>Renforcement des capacités</u>  Mise en œuvre de politiques de prévention de la pollution marine  Projet MEDA sur les Installations portuaires de réception  Extension du Projet MEDA sur les Installations portuaires de réception aux Parties contractantes qui ne participent pas au Partenariat euro-méditerranéen.  Proposition de projet sur la prévention pollution marine opérationnelle en Méditerranée.  Projet pilote géographiquement délimité sur la surveillance et la détection de la pollution illégale du milieu marin	Aider les pays à élaborer des capacités administratives et juridiques nationales afin qu'ils puissent mettre en œuvre et appliquer de manière effective les conventions internationales relatives à la prévention de la pollution par les navires.  Soutenir la mise en place des ressources nécessaires en termes d'infrastructures par des études techniques et de pré-investissement. Aider les Parties contractantes à se conformer aux Annexes I et V de MARPOL 73/78.  Soutenir la mise en place des ressources nécessaires en termes d'infrastructures par des études techniques et de pré-investissement. Aider les Parties contractantes à se conformer aux Annexes I et V de MARPOL 73/78.  Aider les pays à élaborer des capacités administratives et juridiques nationales afin qu'ils puissent mettre en œuvre et appliquer de manière effective les conventions internationales relatives à la prévention de la pollution par les navires.  Évaluer la viabilité et l'efficacité de l'utilisation des données recueillies par télédétection pour l'application de l'Annexe I de MARPOL 73/78. Fournir des preuves juridiquement recevables dans la poursuite des contrevenants. Servir de base à l'élaboration d'un Système régional d'alerte et de contrôle de la pollution.	MTF  Fonds CE/MEDA  MTF / Sources externes  Sources externes (à identifier)  Sources externes (à identifier)

<p>Fourniture de prestations de conseil, à court terme, aux États côtiers qui en font la demande</p>	<p>Aider les Parties contractantes qui éprouvent des difficultés en matière de protection du milieu marin.</p>	<p>MTF</p>
<p><u>Développement de la coopération régionale</u></p> <p>Développement de mesures régionales pour la prévention de la pollution par des bateaux de plaisance</p> <p>Développement et application de techniques d'Observation de la terre (OT) en ce qui concerne la pollution marine d'origine maritime, en coopération avec ERS/RAC et autres institutions spécialisées.</p> <p>Assistance aux pays concernant des questions spécifiques liées à la protection du milieu marin (ex. : AFS, eau de ballastage, PSSA, lieux de refuge, remorquage en cas de situation critique).</p>	<p>Prendre des mesures et des actions concertées au niveau régional.</p> <p>Évaluer la viabilité et l'efficacité de l'utilisation des technologies OT en vue de l'application des Annexes I et II de MARPOL 73/78 et en tant qu'outil de planification et de conduite des activités de lutte. Servir de base à l'élaboration d'un Système régional d'alerte et de contrôle de la pollution.</p> <p>Fournir aux Parties contractantes une approche harmonisée sur ces questions.</p>	<p>MTF / Sources externes</p> <p>Sources externes</p> <p>MTF / Sources externes (à identifier)</p>
<p><b>Préparation à la lutte, lutte et coopération en cas de pollution marine accidentelle</b></p>		
<p><u>Renforcement du mécanisme régional</u></p> <p>i) Unité d'assistance méditerranéenne:</p> <p>a) Conserver le niveau de préparation déjà acquis;</p> <p>b) Inclure d'autres domaines d'expertise et un plus large éventail d'institutions participantes;</p> <p>ii) Orientations et recommandations à l'effet de faciliter la coopération et l'assistance mutuelle en cas de situation critique et/ou consolidation de celles préalablement adoptées.</p>	<p>Fournir rapidement aux Parties contractantes (PC) des conseils en cas de pollution marine critique (hydrocarbures ou SNPD). Atténuer les conséquences des incidents de pollution.</p> <p>Mettre à la disposition des PC les différents types d'expertise disponibles en cas de situation critique.</p> <p>Faciliter l'application du Protocole Prévention et Situation Critique. Faciliter l'assistance mutuelle en cas de situation critique. Réduire la perte de temps lors de la fourniture/réception de l'assistance en cas de situation critique</p>	<p>MTF</p> <p>MTF</p> <p>MTF</p>

<u>Élaboration de systèmes sous-régionaux</u>		
<p>i) Soutenir et faciliter les activités conjointes dans les accords sous-régionaux existants: Chypre, Égypte, Israël Algérie, Maroc, Tunisie</p> <p>ii) Promouvoir et aider à la préparation et la signature de nouveaux accords sous-régionaux (dans le cadre du Protocole relatif à la prévention de la pollution et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution). Croatie, Italie, Slovénie Italie, Malte, [Tunisie] Tunisie, Libye Syrie, Liban Extension de l'accord Nord-Adriatique à d'autres pays de l'Adriatique</p>	<p>Garantir le niveau requis de préparation à la lutte dans le cadre de ces systèmes sous-régionaux.</p> <p>Améliorer les niveaux de préparation des PC à la lutte contre des accidents majeurs de pollution. Renforcer les capacités, individuelles, de lutte contre la pollution des PC.</p>	<p>MTF</p> <p>MTF ITCP<sup>1</sup> EC/LIFE<sup>1</sup></p>
<u>Maintien et élaboration de capacités nationales</u>		
<p>i) Aider les PC à mettre en place des systèmes nationaux adéquats de préparation à la lutte et de la lutte, y compris des plans nationaux d'urgence notamment;</p> <p>ii) Fournir des services de conseil (consultation) à court terme aux États côtiers qui en font la demande;</p>	<p>S'assurer que toutes les PC sont capables de lancer au moins une intervention préliminaire contre des accidents majeurs de pollution. Faciliter l'assistance mutuelle en cas de situation critique. S'assurer du respect des obligations prévues dans le Protocole OPRC et OPRC/HNS. Atténuer les conséquences des incidents de pollution.</p> <p>Améliorer les niveaux de préparation des PC à la lutte contre des accidents majeurs de pollution.</p>	<p>MTF ITCP<sup>1</sup> EC/LIFE<sup>1</sup></p> <p>MTF</p>
<b>Formation</b>		
<p>i) Séminaires / ateliers de travail</p> <p>a) Un atelier régional sur la mise en oeuvre de MARPOL 73/78 (Annexes I et V) et sur les nouvelles conventions maritimes internationales liées à l'environnement marin.</p>	<p>Améliorer les capacités des Parties contractantes à mettre en oeuvre les réglementations applicables. Faciliter le transfert des connaissances. Faciliter l'adoption des nouvelles réglementations internationales par les États côtiers de la Méditerranée.</p>	<p>MTF / Sources externes (à identifier)</p>

<p>b) Un atelier régional sur les implications et les enseignements tirés des récents accidents de pollution.</p>	<p>Faciliter le transfert des connaissances. Permettre la mise à jour des systèmes nationaux et sous-régionaux de préparation à la lutte et de la lutte.</p>	<p>MTF</p>
<p>ii) Exercices</p>		
<p>a) Un exercice sur l'alerte et la communication</p>	<p>Mettre à l'épreuve l'efficacité et la fiabilité du système régional d'alerte et de communication</p>	<p>MTF</p>
<p>b) Participation à un exercice de déploiement à grande échelle du matériel</p>	<p>Faciliter le transfert des connaissances et apporter, aux responsables des opérations d'intervention contre les déversements d'hydrocarbures, de l'expérience pour mettre à l'épreuve les systèmes nationaux de préparation à la lutte.</p>	<p>Sources externes (à identifier)</p>
<p>iii) Formation de formateurs</p>		
<p>- Un stage sous-régional de formation des formateurs</p>	<p>Aider les PC à atteindre une autonomie et une autosuffisance en matière de formation à la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution marine accidentelle.</p>	<p>MTF</p>
<p>iv) Stages de formation aux niveaux national/sous-régional</p>		
<p>- Soutien à deux stages spécialisés</p>	<p>Aider les PC, qui en font la demande, à organiser des activités de formation.</p>	<p>MTF</p>
<p>v) Élaboration d'un programme complet de formation dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires.</p>	<p>Permettre une formation systémique du personnel aux échelons national, sous-régional et régional (dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires)</p>	<p>Sources externes (à identifier)</p>
<p><b>Information</b></p>		
<p>Développement d'un système et de la technologie de l'information (ex. : site Internet, MIDSIS, Bibliothèque, SRI, bases de données, publications)</p>	<p>Améliorer la disponibilité de l'information sur les questions intéressant la préparation à la lutte et la lutte contre la pollution d'origine maritime du milieu marin. Donner une plus grande visibilité aux activités du REMPEC et du PAM dans ces domaines.</p>	<p>MTF  Sources externes (à identifier)</p>
<p><b>Réunion des Correspondants nationaux</b></p>		
<p>Réunion des Correspondants nationaux du REMPEC</p>	<p>Examiner les activités du REMPEC pour la période 2003 – 2004 Fournir des orientations aux activités prévues pour la période 2006-2007</p>	<p>MTF</p>

<sup>1</sup> A approuver par le mécanisme de financement correspondant.

## **ANNEXE V**

### **Proposition de Liste Modifiée du Contenu du Système Régional d'Information (hydrocarbures et substances nocives)**

**PARTIE A:    TEXTES DE BASE, RECOMMANDATIONS, PRINCIPES ET LIGNES DIRECTRICES CONCERNANT LA PREPARATION, LA LUTTE ET L'ASSISTANCE MUTUELLE EN MATIERE DE POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE**

**PARTIE B:    REPERTOIRES ET INVENTAIRES**

FASCICULE 1      Répertoire des autorités nationales compétentes chargées de la préparation, de la lutte et de l'assistance mutuelle en matière de pollution marine accidentelle et d'autres informations pertinentes.

FASCICULE 2      Inventaire des experts, équipements et produits qui seraient susceptibles, sous certaines conditions, d'être mis à la disposition d'un Etat qui en ferait la demande en cas d'urgence.

FASCICULE 3      Répertoire des sociétés offrant des services en cas d'urgence en Méditerranée.

**PARTIE C:    BANQUES DE DONNEES ET SERVICES D' INFORMATION**

FASCICULE 1      Description de la banque de données de produits chimiques du Centre et services d'information qui peuvent être fournis par le Centre.

FASCICULE 2      Alertes et accidents en Méditerranée.

FASCICULE 3      Système Intégré Méditerranéen d'Information pour l'Aide à la Décision (MIDSIS)-TROCS.

**PARTIE D:    GUIDES OPERATIONNELS ET DOCUMENTS TECHNIQUES**

FASCICULE 1      Guide de lutte contre les pollutions marines accidentelles en Méditerranée.

FASCICULE 2      Lignes directrices pour l'utilisation des dispersants dans la lutte en mer contre la pollution par les hydrocarbures dans la région Méditerranée.

FASCICULE 3      Lexique de terminologie antipollution marine.

FASCICULE 4      Explication des fiches de sécurité concernant les produits chimiques.

FASCICULE 5      Types de vêtements et d'appareils de mesure à utiliser en cas d'accident impliquant des produits chimiques.

FASCICULE 6      La banque de données TROCS et son utilisation dans le cas de colis perdus en mer et récupérés à la côte.

FASCICULE 7      Théorie et emploi des mousses dans la lutte contre les déversements de produits chimiques.

- |              |  |
|--------------|--|
| FASCICULE 8  | Systèmes normalisés de classification des produits chimiques déversés accidentellement en mer. |
| FASCICULE 9  | Risques associés aux échappements de gaz résultant d'accidents maritimes.                      |
| FASCICULE 10 | Impact sur la vie humaine et le milieu marin des substances dangereuses déversées.             |
| FASCICULE 11 | Guide de lutte contre les pollutions marines par les produits chimiques.                       |